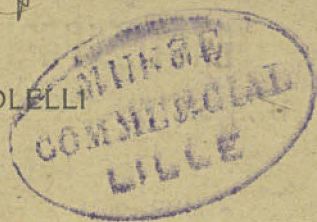


Paul PENCIOLELLI



Le problème
économique
et
l'aide algérienne

NOUVELLE SÉRIE == ENCYCLOPÉDIE PARLEMENTAIRE == 1922/1923. N° 7 - 4 FRANCS

Directeurs : R. MORTIER et G. ROUSSEL

10 LIVRAISONS ANNUELLES. — Abonnements : France, 45 fr. — Étranger, 55 fr.

DUNOD, ÉDITEUR, 47 ET 49, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, PARIS (VI^e)

ENCYCLOPÉDIE PARLEMENTAIRE

DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

NOUVELLE SÉRIE

publiée sous la direction d'un Comité parlementaire
présidé par J.-L. BRETON, Membre de l'Institut, Sénateur,
Ancien Ministre.

Directeurs : RAOUL MORTIER, Directeur-adjoint de l'Office National des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions au Ministère de l'Instruction publique. — GASTON ROUSSEL, Directeur de la Mutualité au Ministère de l'Hygiène.

*On peut s'abonner pour chaque groupe annuel de 10 livraisons
d'une valeur totale minima de 60 francs.*

Abonnements : France : 45 francs. — Étranger : 55 francs.

L'Encyclopédie Parlementaire des Sciences Politiques et Sociales, fondée en 1910 par quelques parlementaires, sous la direction de M. J.-L. Breton, député, comprenait, en 1922, 15 volumes.

Avec la préoccupation essentielle de n'être sous la dépendance d'aucun parti politique, elle s'était donné pour but de publier, sur les questions spécialement intéressantes agitées au Parlement et faisant l'objet de lois nouvelles, des ouvrages signés d'un sénateur ou député ayant montré au cours des discussions une compétence particulière. La neutralité de l'Encyclopédie Parlementaire lui permettait même de prévoir sur certaines questions controversables des ouvrages exposant des thèses contraires.

En 1922, l'Encyclopédie Parlementaire, dont la guerre avait ralenti la publication, prend une activité nouvelle et, pour répondre complètement au souci d'actualité de ses dirigeants, paraît maintenant à raison de 10 livraisons annuelles, d'un format uniforme, mais d'importance et de prix variables. Chacune d'elles ne traite que d'une seule question correspondant aux préoccupations du moment et est rédigée par une personnalité particulièrement compétente de l'une ou l'autre Chambre ou du monde politique agissant.

M. J.-L. Breton, aujourd'hui sénateur, membre de l'Institut, après avoir été ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale, s'est assuré la précieuse collaboration de MM. Raoul Mortier, ancien chef de cabinet du Ministre, de l'Hygiène, et Gaston Roussel, chef-adjoint du cabinet de M. Raoul Péret, président de la Chambre des députés.

no 1619

9 9 br 23



Le problème économique
et
l'aide algérienne

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays

(Copyright by Dunod 1923)

3991841-186920

Paul PENCIOLELLI

Le problème
économique
et
l'aide algérienne

NOUVELLE SÉRIE == ENCYCLOPÉDIE PARLEMENTAIRE == 1922/1923. N° 7 - 4 FRANCS

Directeurs : R. MORTIER et G. ROUSSEL

10 LIVRAISONS ANNUELLES. — Abonnements : France : 45 fr. — Etranger : 55 fr.

DUNOD, ÉDITEUR, 47 ET 49, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, PARIS (VI^e).

LE PROBLÈME ÉCONOMIQUE

ET

L'AIDE ALGÉRIENNE



PRÉLIMINAIRES

Les questions économiques ont, de tout temps, tenu une place importante, sinon la plus importante, dans les préoccupations humaines. La guerre, destructrice des hommes et des choses, les a mises encore davantage au premier plan, aussi bien dans l'ancien que le nouveau continent.

Notre pays, plus que les autres, a souffert de la guerre. Il a perdu un million et demi d'hommes, les plus jeunes et les plus valides. Il a vu, par surcroît, les ruines s'accumuler sur son territoire et précisément dans celles de ses régions qui étaient le plus riches et le plus prospères. Fatalement le problème économique, déjà complexe en lui-même, devait en revêtir une complexité plus grande.

Sans doute la France est favorisée par son climat et par un sol fertile; son sous-sol lui-même n'est pas, tant s'en faut, exempt de richesses. Et c'est un rare bonheur économique que l'agriculture et l'industrie aient pu pareillement s'y développer et qu'elles s'y équilibrent peut-être mieux que partout ailleurs.

Mais il n'est pas douteux que notre pays, comme n'importe quel autre pays du reste, ne pourrait se suffire à lui-même. Nous ne récoltons pas tout le blé nécessaire à la subsistance de la population; nous sommes loin de posséder les matières premières indispensables à notre industrie.

Naturellement, c'est à l'étranger qu'il nous faut demander ce qui nous manque. Or les achats faits hors frontières coûtent cher ; ils le coûtent d'autant plus que la valeur du franc a baissé dans de notables proportions. Alors la conclusion s'impose : réduire, puisqu'aussi bien il ne saurait être question de les supprimer, le plus possible les achats à l'étranger ; ne lui demander que ce que nous ne pouvons pas trouver chez nous ou dans nos possessions d'outre-mer, et notamment dans celles que le voisinage et un climat qui s'apparente assez au nôtre, mettent à même de compléter la production agricole qui nous manque. Que si dans ces possessions on trouve en même temps quelques-unes des matières premières mises en œuvre par l'industrie nationale, la solution qui consiste à s'adresser à elles, sera évidemment la solution idéale.

Précisément nous avons tout près de nous, de l'autre côté de la Méditerranée, à quelque sept cents kilomètres des côtes de Provence, une magnifique possession, la perle de nos colonies où la mère patrie pourrait puiser à larges mains pour combler en partie le déficit de sa production.

Une colonie ? — Mieux et plus : un prolongement en quelque sorte, par-dessus la mer, du territoire national, avec une organisation administrative qui se rapproche de celle de la Métropole. Car si, comme toutes les Colonies, l'Algérie possède un Gouverneur, elle a aussi, comme la France métropolitaine, ses Préfets et ses Sous-Préfets, ses Maires et ses Conseils Municipaux, dont les attributions et les pouvoirs de décision sont les mêmes que ceux possédés par les diverses autorités similaires de ce côté-ci de la Méditerranée.

« Malgré la diversité des races qui l'habitent, disait M. Mille-
rand en débarquant l'année dernière en terre africaine, l'Algérie devient chaque jour davantage une véritable province de France, avec le même idéal et le même avenir que la Métropole ».

C'est donc une civilisation avancée, semblable, à quelque chose près, à la nôtre que nous offre notre possession de l'Afrique du Nord. Ainsi s'y trouve réalisée l'une des conditions de la facilité des échanges et de la production. Et parce qu'elle a atteint ce degré de civilisation, parce qu'aussi elle n'est pas très éloignée de

nous, l'Algérie peut nous être d'un secours précieux. Elle l'a déjà été, elle l'est, il faut qu'elle le soit davantage encore.

Quelles sont ses richesses, quelle est la possibilité de leur développement, dans quelle mesure l'Algérie est-elle susceptible de venir en aide à la mère patrie, comment peut-elle exercer son influence sur le change français, par ses ventes à l'étranger, c'est ce que nous chercherons à établir au cours de cette étude (1).

Avant d'en aborder l'examen en détail, une remarque préliminaire s'impose. L'aide qu'on est en droit d'attendre de l'Algérie ne doit pas faire naître de trop grandes illusions. Ce serait étrangement se leurrer que d'espérer que toutes les difficultés actuelles, d'ordre économique, auront disparu lorsque l'Algérie sera en mesure de contribuer davantage à la satisfaction des besoins de la Métropole.

Nous le disions plus haut, il n'est pas de pays, et le nôtre ne constitue pas une exception à cet égard, qui ne soit, quoi qu'il

(1) Au retour d'un voyage d'études accompli en Algérie par le groupe viticole de la Chambre des députés, le Président du Groupe, M. Barthe, a fait à la presse (avril 1923) les déclarations suivantes :

« L'Algérie peut développer plus encore sa production, et permettre ainsi à la Métropole de réduire dans une certaine mesure ses achats à l'étranger pour améliorer, par contre-coup, la balance commerciale.

Quelles sont les cultures qui ont le plus frappé les visiteurs?

La viticulture d'abord, évidemment.

Les vins algériens sont très chargés en couleur et très riches en degrés. Ce sont d'excellents vins de coupage. Au surplus, l'Algérie peut nous donner des vins de liqueur très réputés.

Mais l'activité de notre colonie doit surtout se tourner vers les productions complémentaires.

Les primeurs, notamment, sont importées sur nos marchés deux mois avant les légumes français, en trop petites quantités. Les oranges peuvent, à leur tour, prendre la place du tonnage considérable que nous demandons à l'Espagne.

Mes collègues et moi avons admiré le réel effort des coopératives dirigé vers ce but. Mais, hélas ! la production algérienne souffre des frets prohibitifs. C'est ainsi qu'une tonne de légumes ou de primeurs d'Algérie subit des frais de transport deux ou trois fois plus élevés qu'une tonne en provenance d'Espagne.

Nous avons décidé, avec mes cinquante collègues de la mission, de constituer un groupe de relations franco-algériennes. Nous suivrons ainsi de plus près toutes les questions soulevées de ce chef, et nous espérons que les résultats obtenus seront heureux pour le consommateur et le producteur. »

fasse, tributaire de l'étranger. Il le reste même, surtout peut-on dire, quand il a atteint un grand développement économique, même quand il peut largement faire appel à ses colonies.

Le but à rechercher n'est pas, au surplus, de supprimer complètement nos achats hors frontières. Le temps est passé de la mise en pratique des fameuses maximes des mercantilistes, si en honneur il y a deux siècles. A l'heure actuelle, une ambition plus modeste est à poursuivre : c'est, en considération d'un change que la guerre nous a fait défavorable, celle de demander davantage aux pays dans lesquels nous pouvons payer en francs, pour réduire d'autant nos achats à faire en devises d'un cours trop élevé.

C'est aussi d'accroître, dans la plus large mesure, nos possibilités d'exportation. Pour pouvoir acheter à l'étranger et à des conditions non ruineuses, les produits qui nous manquent, il est nécessaire d'être à même de lui en céder beaucoup.

De toute façon, soit qu'elle se manifeste par des envois de produits sur le marché national. — mettant ainsi ce dernier dans une moindre dépendance de l'étranger — soit qu'elle se traduise par des ventes plus importantes faites aux Anglais, aux Américains, aux Espagnols, etc..... et grossisse par cela même le montant de nos crédits sur ces pays, l'aide algérienne — il est nécessaire de le répéter — ne peut pas faire disparaître les difficultés. Elle est néanmoins de nature à les diminuer dans une mesure appréciable. Même ramenée à ces justes proportions, la question est de celles qui méritent de retenir l'attention.

I. — L'AIDE GÉNÉRALE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Avant d'examiner dans quelle mesure l'Algérie, avec ses immenses ressources et ses réserves, pourra, à l'avenir exercer son action sur la tenue du franc, il est utile de jeter un regard sur le passé.

Comment notre Colonie par ses ventes et ses achats à l'étranger a-t-elle agi, jusqu'à présent, sur le change français? Ses besoins à satisfaire, le surplus de sa production non absorbé sur place ont nécessairement exercé une influence sur la balance générale des comptes de la Métropole, balance qui, comme on sait, conditionne dans une large mesure la cote sur les différentes places du monde, de notre monnaie nationale.

Il serait vain de vouloir calculer avec une précision mathématique, l'ampleur de cette influence.

Il entre, en effet, dans le problème du change, une infinité de facteurs dont chacun offre, par surcroît, en lui-même une très grande complexité, pour qu'on puisse déterminer exactement la part qui revient à l'un quelconque d'entre eux dans la résultante à laquelle aboutit leur action combinée.

Mais si la rigueur mathématique ne peut s'obtenir ici, une approximation qui renseigne de façon assez satisfaisante est possible; elle ressort de la lecture des statistiques douanières.

*LE COMMERCE EXTÉRIEUR DEPUIS LA CONQUÊTE
JUSQU'A LA FIN DE LA GUERRE*

Depuis la conquête, le commerce de l'Algérie est allé sans cesse — et c'est d'ailleurs normal — en augmentant, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

Années	Importations de toutes destinations	Exportations vers toutes destinations	Total
(En milliers de francs)			
1835	16.779	2.598	19.377
1840	54.872	3.631	58.503
1850	67.178	9.140	76.318
1860	170.377	66.203	236.580
1870	153.513	98.606	252.119
1880	235.647	178.340	413.987
1890	260.090	248.901	508.991
1900	313.330	221.788	535.118
1910	511.967	513.267	1.025.234 (1)

(1) Ces chiffres et les suivants sont ceux du *commerce spécial*. L'Administration des Douanes fait une distinction entre le commerce *spécial* et le commerce *général*. Distinction dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne pêche pas par excès de simplicité. La voici telle qu'elle figure en tête des documents statistiques publiés par cette Administration :

Le *commerce général* comprend, à l'importation, la totalité des marchandises étrangères arrivées de l'étranger, des colonies et de la grande pêche, par terre et par mer, et déclarées tant pour la consommation que pour le transit, l'entrepôt, le transbordement, la réexportation ou l'admission temporaire.

Le *commerce spécial* comprend, à l'importation : 1^o toutes les marchandises mises en consommation, c'est-à-dire la totalité des marchandises importées en exemption définitive des droits, et, s'il s'agit de marchandises taxées, les quantités qui ont été soumises à l'acquittement des droits, soit à l'arrivée, soit après avoir été déclarées pour le transit, l'entrepôt ou l'admission temporaire; 2^o les sucres importés des colonies ou de l'étranger et déclarés sous le régime de l'admission temporaire.

Il résulte de ces définitions que les chiffres du commerce général doivent, en principe, être supérieurs à ceux du commerce spécial. Cependant le commerce général d'importation ne comprend pas nécessairement, pour toute période donnée, la totalité des chiffres du commerce spécial;

Débutant par des sommes insignifiantes, le commerce extérieur de l'Algérie dépassait, quatre-vingts ans après la conquête, 1 milliard de francs.

Depuis 1910 jusqu'à la fin de la guerre, le commerce extérieur de l'Algérie s'est établi ainsi, en milliers de francs :

	Importations	Exportations	Total
1911	571.481	509.603	1.081.084
1912	669.638	546.099	1.215.737
1913	667.305	501.169	1.168.474
1914	524.109	374.624	898.733
1915	472.211	537.107	1.009.318
1916	692.905	631.694	1.324.599
1917	679.659	856.269	1.535.928
1918	789.762	794.074	1.583.836

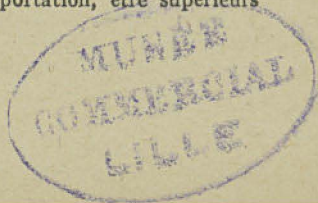
ceux-ci se composent, en effet, non seulement des quantités déclarées à l'arrivée pour la consommation, mais encore des quantités qui ont été extraites des entrepôts pour être mises à la consommation, lesquelles peuvent avoir été relevées au commerce général à une époque antérieure. Ces chiffres peuvent comprendre, en outre, des matières premières ayant fait l'objet d'admissions temporaires, lorsque les produits manufacturés en provenant sont ultérieurement déclarés pour l'acquiescement des droits, soit directement, soit après passage en entrepôt.

Il peut ainsi arriver, en ce qui concerne les marchandises tarifées que les chiffres du commerce spécial soient, pour une période déterminée, supérieurs à ceux du commerce général.

Le commerce général d'exportation comprend la totalité des marchandises qui sortent effectivement de France, sans distinction de leur origine nationale ou étrangère, c'est-à-dire les marchandises reprises au commerce spécial, plus les marchandises étrangères qui ne font que transiter sur le territoire français ou qui sont transbordées dans nos ports à destination de l'étranger et enfin les marchandises qui, ayant été admises temporairement en franchise, sont réexportées après main-d'œuvre pour l'apurement des soumissions.

Le commerce spécial d'exportation comprend : 1° la totalité des marchandises nationales exportées et les marchandises d'origine étrangère qui, ayant été admises en franchise ou nationalisées par le paiement des droits et se trouvant par suite, sur le marché libre de l'intérieur, sont renvoyés à l'étranger; 2° les sucres exportés à la décharge des comptes d'admission temporaire.

Il suit de là que, contrairement à ce qui a été dit plus haut au sujet de la comparaison des deux commerces d'importation, les chiffres du commerce spécial ne peuvent jamais, à l'exportation, être supérieurs à ceux du commerce général.



Si on examine plus en détail le commerce extérieur de l'année la plus féconde en renseignements utiles, celle qui a précédé la guerre, on constate que la France figure avec ses colonies pour 77 % dans le chiffre total des importations et des exportations et l'étranger pour 23 %.

La France et les colonies subvenaient cette année-là aux besoins de l'Algérie dans la proportion de 83,5 %, l'étranger dans celle de 16,5 %. La proportion n'était pas la même pour les exportations : 72,3 % de celles-ci se faisaient sur la France et les colonies, 27,7 % sur l'étranger.

Pendant cette année 1913, le commerce de l'Algérie, avec les pays qui sont ses principaux clients ou fournisseurs s'est établi de la façon suivante :

	Ventes	Achats	
	(En milliers de francs)		
France et Colonies.	365.416	557.061	—191.645
Angleterre..	24.037	20.737	+ 3.300
Belgique	14.447	1.684	+ 12.763
Allemagne..	13.666	7.470	+ 6.196
Espagne.	10.084	15.508	— 5.424
Pays-Bas	8.514	2.049	+ 6.465
Italie	7.537	3.878	+ 3.659
Autriche-Hongrie.	5.791	5.052	+ 739
Russie	4.425	3.661	+ 764
États-Unis	3.246	12.984	— 9.738

LE COMMERCE EXTÉRIEUR APRÈS LA GUERRE

Depuis la guerre, le volume des transactions s'est considérablement accru. Mais pour apprécier à sa juste valeur l'accroissement constaté, il est indispensable de ne pas perdre de vue que la valeur de toutes marchandises, par suite notamment de la dépréciation de la monnaie, a augmenté dans de sensibles proportions.

En 1919, les importations en Algérie ont atteint le chiffre de

1.357.543.000, et les exportations le chiffre de 1.689.822.000, soit au total 3.047.365.000. Les chiffres correspondants de 1920 et de 1921 sont respectivement 3.018.707.000 — 1.355.373.000 — 4.428.079.000 et 1.790.630.000 — 1.365.607.000 — 3.156.237.000.

Comment se décomposent ces différents chiffres globaux? Voici d'abord pour les années 1919 et 1920, les totaux de chacune des quatre grandes subdivisions des statistiques douanières:

	1919		1920	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Matières ani- males . . .	105.706	182.990	112.984	261.928
Matières vé- gétales . . .	242.907	1.356.725	728.178	848.040
Matières mi- nérales . . .	105.543	52.060	267.698	104.599
Fabrications .	903.387	98.047	1.909.847	140.806
Totaux	1.357.543	1.689.822	3.018.707	1.355.373

LE COMMERCE EXTÉRIEUR EN 1921

L'année 1921 est la dernière dont les résultats définitifs soient actuellement connus. Il convient d'analyser de près les éléments du commerce extérieur de cet exercice.

La statistique des importations et des exportations se trouve résumée dans le tableau suivant :

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES		IMPORTATIONS DE FRANCE
		en
Matières animales	Animaux vivants.....	3.985
	Produits et dépouilles d'animaux.....	44.491
	Pêches	9.704
	Substances animales propres à la médecine ou à la parfumerie	374
	Matières dures à tailler.....	7
	Totaux.....	58.561
Matières végétales	Farineux alimentaires	65.333
	Fruits et graines	6.205
	Denrées coloniales de consommation	79.393
	Huiles et suc végétaux	54.308
	Espèces médicinales	861
	Bois communs et exotiques	10.639
	Fruits, tiges et filaments à ouvrir	1.877
	Teintures et tanins.....	111
	Produits et déchets divers.....	13.560
Boissons.....	7.534	
	Totaux.....	239.821
Matières minérales	Marbres, pierres, terres et combustibles miné- raux.....	17.411
	Métaux	39.769
	Totaux.....	57.180
Fabrica- tions	Produits chimiques	18.083
	Teintures préparées	645
	Couleurs	4.596
	Compositions diverses	47.344
	Poteries, verres et cristaux	25.625
	Fils.....	10.540
	Tissus et vêtements	232.321
	Papier et ses applications	73.146
	Peaux et pelleteries ouvrées.....	35.497
	Ouvrages en métaux.....	153.755
	Armes, poudres et munitions.....	5.868
	Meubles et ouvrages en bois.....	14.608
	Instruments de musique	2.366
Ouvrages de sparterie et de vannerie	3.185	
Ouvrages en matières diverses.....	334.576	
	Totaux.....	962.155
	Totaux généraux.....	1.317.717
	Or, argent et billon (numéraire)	45

IMPORTATIONS de L'ÉTRANGER et des Colonies françaises	TOTAL	EXPORTATIONS A DESTINATION de		TOTAL
		LA FRANCE	L'ÉTRANGER et des Colonies françaises	
milliers de francs.		en milliers de francs.		
6.907	10.892	132.589	13.596	146.185
18.433	62.924	45.331	27.471	72.802
1.961	11.665	5.737	7.713	13.450
»	374	»	»	»
202	209	198	14	212
27.503	86.064	183.855	48.794	232.649
190.713	256.046	226.527	44.237	270.764
6.008	12.213	62.428	5.867	68.295
66.428	145.821	46.172	54.479	100.651
1.956	56.264	9.994	3.014	13.008
237	1.098	1.403	409	1.812
12.483	23.122	7.537	11.844	19.381
4.399	6.276	3.261	17.281	20.542
739	850	191	1.274	1.465
2.337	15.897	30.287	5.096	35.383
54	7.588	408.407	35.681	444.088
285.354	525.175	796.207	179.182	975.389
79.603	97.014	7.243	23.808	31.051
5.784	45.553	6.586	32.141	38.727
85.387	142.567	13.829	55.949	69.778
5.918	24.001	1.361	3.730	5.091
23	668	»	28	28
37	4.633	10	209	219
2.685	50.029	132	1.990	2.122
2.054	27.679	7	1.012	1.019
1.897	12.437	87	662	749
13.092	245.413	2.197	22.336	24.533
1.312	74.458	90	2.617	2.707
1.979	37.476	1.206	6.724	7.930
27.059	180.814	465	10.175	10.640
479	6.347	2	260	262
887	15.495	72	1.488	1.560
180	2.546	8	128	136
637	3.822	78	95	173
16.430	351.006	16.300	14.322	30.622
74.669	1.036.824	22.015	65.776	87.791
472.913	1.790.630	1.015.906	349.701	1.365.607
»	45	383	139	522

D'où viennent les 472.913.000 francs de marchandises achetées par l'Algérie au cours de 1921, ailleurs qu'en France, et où sont allés les 349.701.000 francs de marchandises vendues à d'autres pays que la Métropole?

L'Algérie a acheté à l'Angleterre pour 56.140.000 francs de marchandises (164.329.000 en 1920) et lui en a vendu pour 44.482.000 (72.682.000 en 1920). Elle lui a demandé surtout du charbon (301.712 tonnes), des produits chimiques (903 tonnes), des machines (480 tonnes), des fers et aciers (736 tonnes). Elle lui a fourni du minerai de fer (454.971 tonnes), des phosphates (59.839 tonnes), de l'alfa (33.599 tonnes), des céréales (18.689 tonnes).

Les importations allemandes en Algérie se sont chiffrées en 1921 par 12.334.000 francs (3.838.000 en 1920) et les exportations algériennes en Allemagne par 12.114.000 francs (2.520.000 en 1920). Les principales marchandises importées sont la houille (48.570 tonnes), les machines (516 tonnes), les produits chimiques (675 tonnes); aux exportations on trouve les phosphates (45.107 tonnes), les bois (9.979 tonnes), le liège brut (2.446 tonnes), le crin végétal (4.461 tonnes), les céréales (1.910 tonnes), le minerai de fer (3.150 tonnes).

A la Belgique, l'Algérie a acheté en 1921, de la houille (28.733 tonnes), des voitures (2.741 tonnes), des fers et aciers (4.100 tonnes), etc... pour une valeur de 19.229.000 francs (8.600.000 en 1920). Ses ventes qui se sont élevées à 27.781.000 fr. (23.192.000 en 1920) consistent notamment en vin (153.830 hectolitres), en minerais de zinc (13.332 tonnes), en phosphates (13.100 tonnes), en minerais de fer (15.200 tonnes), en fourrages (4.010 tonnes), en crin végétal (1.146 tonnes).

Les Pays-Bas ont exporté en Algérie 7.717 tonnes de houille, 368 tonnes de lait, beurres et fromages, 398 tonnes de sucre, etc., le tout d'une valeur totale de 8.726.000 francs (18.573.000 fr. en 1920). Ils ont importé 187.152 tonnes de minerai de fer, 17.410 tonnes de phosphates, 10.040 hectol. de vin, 684 tonnes de tabacs, etc., d'une valeur de 14.581.000 francs (4.879.000 fr. en 1920).

L'Algérie qui a acheté à la Suisse en 1921, 8.358.000 francs

de marchandises (8.613.000 en 1920), notamment des préparations sucrées (644 tonnes), des bois (1.262 tonnes), du lait et des beurres (126 tonnes), ne lui vend presque rien : 511.000 fr. (371.000 en 1920), représentés à peu près exclusivement par des céréales (850 tonnes) et du vin (566 hectolitres).

Il a été importé d'Espagne en Algérie, en 1921, 22.496.000 fr. de marchandises (36.437.000 en 1920), principalement du riz (3.454 tonnes), des fruits (971 tonnes), du soufre (1.325 tonnes); en regard les exportations algériennes en Espagne s'inscrivent pour une somme de 28.301.000 francs et comprennent des céréales (27.540 tonnes), des phosphates (87.278 tonnes), de l'alfa (1.443 tonnes), etc...

Les importations italiennes se sont élevées à 16.613.000 francs (33.853.000 francs en 1920). Parmi les marchandises achetées dans la péninsule on relève notamment les soies (409 quintaux), les fontes, fers et aciers (1.352 tonnes), les huiles minérales (13.984 hectolitres), le soufre (3.289 tonnes). Et parmi celles que l'Algérie a vendues à l'Italie, les statistiques indiquent le tabac (1.357 tonnes), les phosphates (50.415 tonnes), le crin végétal (8.146 tonnes), le vin (6.541 hectolitres), etc... d'une valeur totale de 32.755.000 francs (20.959.000 francs en 1920).

Les États-Unis sont, après la France, pour l'année 1921, le plus gros fournisseur de l'Algérie. Les achats effectués par celle-ci dans la grande république américaine se sont montés en effet à la somme de 151.367.000 francs (201.712.000 en 1920). Ils ont consisté surtout en céréales (88.224 tonnes), en huiles minérales (281.154 hectolitres), en houille (23.538 tonnes). Les ventes sont loin d'approcher ces chiffres; elles ont à peine atteint 7.370.000 francs (24.656.000 en 1920) : les États-Unis ont demandé à l'Algérie 326 tonnes de peaux brutes, 6.365 tonnes de liège, 278 tonnes de fruits de table, etc...

LE COMMERCE EXTÉRIEUR EN 1922 (1)

L'Administration des Douanes n'a pas encore établi les chiffres définitifs du commerce extérieur de l'Algérie en 1922. Les chiffres provisoires qu'elle a communiqués sont les suivants (2) :

Importations	2.007.089.000 fr.
Exportations	1.379.491.000 »
<hr/>	
Total.....	3.386.580.000 fr. (3)

La comparaison par matières, avec l'année précédente, donne comme résultats :

	Importations		Exportations	
	1922	1921	1922	1921
	milliers de francs		milliers de francs	
Matières animales ..	115.235	86.064	230.954	232.649
Matières végétales ..	494.165	525.175	933.843	975.389
Matières minérales...	143.712	142.567	110.633	69.778
Fabrications.....	1.253.977	1.036.824	104.061	87.791
Totaux.....	<u>2.007.089</u>	<u>1.790.630</u>	<u>1.379.491</u>	<u>1.365.607</u>

Par rapport à l'année 1921, l'augmentation des importations ressort donc à 216.459.000 francs et celle des exportations à 13.884.000 francs, la première assez sensible, la seconde à peine digne d'être notée.

(1) Les chiffres concernant le commerce extérieur de 1922 sont empruntés à une étude parue dans le *Bulletin de l'Office de Gouvernement général de l'Algérie* (mois de février 1923.)

(2) Commerce spécial.

(3) D'après les renseignements fournis par l'administration algérienne aux délégations financières, la valeur des échanges avec la Métropole a atteint en 1922, 2.528 millions, soit une proportion de 74,66 %. Le chiffre des importations de France a été de 1.543 millions, ce qui représente 76,87 % du chiffre total et celui des importations à destination de la France, de 975 millions, c'est-à-dire près de 71 % du chiffre total.

L'augmentation à l'importation affecte surtout les fabrications; elle est imputable aux articles ci-après :

	Tonnes	Milliers de francs
Colis postaux.....	+ 2.611	+ 80.547
Tissus de coton pur, unis, croisés et coutils	+ 3.179	+ 41.182
Voitures automobiles	+ 960	+ 24.033
Papier et ses applications.....	+ 3.167	+ 21.591
Ouvrages divers en métaux	+ 3.235	+ 11.564
Ficelles et cordages.....	+ 1.121	+ 8.038
Savons autres que de parfumerie.....	+ 3.360	+ 7.869
Sulfate de cuivre.....	+ 5.386	+ 7.237
Ouvrages de vannerie et sparterie, etc... +	452	+ 6.570
Bimbeloterie, tabletterie et broserie... +	234	+ 6.095
Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha. +	208	+ 5.469
Ouvrages divers en peau.....	+ 100	+ 4.240

On aurait sans doute enregistré un plus gros progrès à l'exportation, si une récolte déficitaire des céréales n'était pas venue restreindre singulièrement l'expédition de ces denrées. Il convient de remarquer, parce que le fait est encourageant en lui-même, que les matières dont la production n'est pas affectée par la température, la pluie ou la sécheresse, s'inscrivent à la sortie en chiffres sensiblement plus élevés en 1922 qu'en 1921.

L'accroissement est de 40 millions aux matières minérales, il se décompose comme suit :

	Tonnes	Milliers de francs
Minerais de fer	+ 609.943	+ 23.789
Phosphates naturels.....	+ 153.377	+ 10.430
Minerais de zinc.....	+ 21.468	+ 4.767
Kieselguhr.....	+ 1.862	+ 1.117

A n'en pas douter, le chiffre des ventes algériennes est sus-

ceptible de s'accroître dans de notables proportions. Car la faculté de production de la colonie est loin, très loin même, d'être arrivée à son point culminant. La démonstration en est aisée à faire. On la trouvera dans les chapitres qui suivent.

II. — L'AIDE AGRICOLE

Pays avant tout agricole, c'est par les produits de la terre que l'Algérie peut le plus efficacement venir en aide à la Métropole. Les plus belles perspectives lui restent ouvertes dans ce domaine de son activité. Il est permis d'espérer qu'elle arrivera, un jour prochain, non seulement à combler, dans son entier, le déficit de la production nationale, mais encore à rendre possible de larges exportations sur l'étranger.

Il n'est pas douteux, en effet, que la culture des céréales, que l'élevage, que la culture de la vigne, que celle des fruits et primeurs sont susceptibles d'être développées considérablement, soit que les moyens de production s'améliorent, soit que la charrue s'attaque à de nouveaux terrains, encore incultes.

Productions alimentaires de l'agriculture.

LES CÉRÉALES

Il paraît superflu de s'arrêter longuement sur l'utilité et l'importance de la culture des céréales, celles-ci étant à la base de l'alimentation humaine. Leur consommation répond à de telles nécessités qu'il n'est guère possible d'envisager des restrictions en cette matière. D'abord il faut vivre, et pour vivre, il est indispensable lorsque, comme en 1922, la récolte dans notre pays s'est révélée nettement déficitaire, d'effectuer à l'étranger

de ruineux achats, puisqu'aussi bien il n'est pas encore possible de les effectuer en Algérie.

Pourtant l'Algérie est la terre de prédilection des céréales, encore que celles-ci aient parfois à souffrir de la sécheresse, une sécheresse qui, certaines années, compromet complètement les récoltes. Mais si on fait abstraction de ces années, heureusement exceptionnelles, la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, peut en temps normal être des plus satisfaisantes et permettre d'envisager, par une extension de la culture, de fort belles perspectives.

De vastes espaces s'ouvrent encore à cette culture. On ne comptait, en effet, que 2.840.000 hectaresensemencés en céréales en 1900; les superficies cultivées ont varié dans d'assez fortes proportions au cours de ces vingt dernières années, le maximum ayant été atteint en 1912 avec 3.079.131 hectares. La guerre eut naturellement pour effet de faire diminuer les superficies ensemencées; elles n'étaient que de 2.595.132 hectares en 1920 et 2.370.178 en 1921 (1).

Atteindre le chiffre de 1912 est un premier but à poursuivre et dont la réalisation ne paraît pas offrir de trop grandes difficultés. Il doit être d'ailleurs possible sinon aisé, de le dépasser, puisque la terre ne manque pas. A telles enseignes, que, presque toujours, c'est la culture extensive qui est pratiquée, avec des assolements biennaux ou triennaux.

Sans doute la conquête par la charrue de nouveaux terrains, actuellement inutilisés, est une œuvre de longue haleine et ce n'est pas demain que la totalité du territoire algérien pourra être transformée en terres à culture, ou en prairies; mais le développement de l'instruction, particulièrement de l'instruction agricole, chez les indigènes, la création de nouveaux et multiples centres de colonisation feront petit à petit reculer les limites des terrains en friches.

(1) Exposé de la situation générale de l'Algérie en 1921, par M. Steeg, page 438 (Alger). (Imprimerie administrative Heintz 1922).

Le blé

« L'Afrique fut sans doute redevable du froment aux Phéniciens. Quelle que soit la main qui, la première, le laissa tomber sur ce sol généreux, *le bienfait fut immense, non pas pour l'Afrique seulement, mais aussi pour les nations qui devaient plus tard en recueillir les fruits* (1).

On sait d'autre part, que l'Algérie a été autrefois le grenier de Rome et sans affirmer comme le faisait Pline, dans son histoire naturelle, qu'un boisseau de blé en rapportait dans ce pays jusqu'à cent cinquante, on peut dire que le rendement y est susceptible de devenir très satisfaisant à une assez brève échéance.

Les emblavures se chiffraient en 1919-1920 par 262.198 hectares (blé tendre) et 1.005.792 hectares (blé dur), soit au total 1.267.990 hectares. Les chiffres correspondant de 1920-1921 étaient de 228.436 et 897.439 hectares (2), soit au total 1.125.875 hectares. La récolte de 1921 ayant été évaluée à 9.500.000 quintaux, le rendement moyen ressort à 9 quintaux environ à l'hectare, ce qui n'est évidemment pas un rendement brillant(3).

(1) Frédéric Lacroix.

(2) *Op. cit.* page 439.

(3) M. Queuille dans son rapport sur le budget de l'Agriculture pour l'exercice 1923 (*Journal Officiel*, annexe n° 4.803, feuilles 112 et suivantes, pages 1.791 et suivantes), écrit que le rendement à l'hectare, a été durant la période 1900-1913, dans les pays suivants :

France.....	13,2	quintaux.
Allemagne.....	21,4	—
Grande-Bretagne.....	21,1	—
Autriche.....	13,6	—
Belgique.....	24,2	—
Danemarck.....	27,5	—
Hollande.....	24,	—

Dans un livre *The wheat plant* paru récemment en Angleterre, non encore traduit en français, mais dont le *Progrès Civique* du 28 avril 1923, a donné une analyse, le professeur John Percival évalue à 8,7 quintaux à l'hectare la moyenne du rendement du blé dans le monde.

En Angleterre, la moyenne qui était de 6,7 quintaux au xvii^e siècle est passée de nos jours à 28,8 quintaux. Une production formidable de 64,5 quintaux a été enregistrée en 1918 dans le comté de Kent et ce chiffre

Mais pour l'apprécier à sa juste valeur, il faut observer qu'il ne s'agit là que de chiffres moyens calculés en tenant compte non seulement de la culture pratiquée par les Européens, mais aussi de celle pratiquée par les indigènes; celle-là est elle-même susceptible de s'améliorer et celle-ci laisse grandement à désirer; les labours des indigènes effectués la plupart du temps au moyen de charrues primitives ne sont pas en effet assez profonds, le sol ne reçoit presque jamais les engrais qui lui sont nécessaires. C'est dire assez que le rendement moyen ne saurait atteindre qu'un chiffre peu élevé (1).

La récolte de 1921, pour des raisons tenant aux conditions climatiques de l'année, avait d'ailleurs été médiocre; elle aurait cependant laissé une marge assez large pour les exportations, si elle n'avait dû parer au déficit provoqué par la récolte désastreuse de l'année précédente.

Il convient d'observer ici que l'année commerciale qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre, ne coïncide pas avec l'année agricole; les importations et les exportations de produits agricoles au cours d'une année commerciale intéressent à la fois la récolte de cette année et celle de l'année précédente. Il est évident, dans ces conditions, que le rapprochement d'une récolte d'une année et de la balance commerciale de cette même année ne saurait conduire qu'à des conclusions toutes relatives.

Cette réserve faite, voici comment s'établit pour l'Algérie le commerce extérieur du blé en 1921;

Il a été importé 1.243.072 quintaux de blé dont :

747 venant de France
14.614 — de Russie

lui-même a été dépassé en Amérique dans l'Etat de Washington : un champ de sept hectares de terres d'alluvion a fourni 552 quintaux soit 78,8 quintaux à l'hectare.

(1) « Pendant la période décennale de 1890 à 1900, le rendement du blé tendre a été de 7 quintaux à l'hectare dans les cultures européennes, de 4, 3 dans les cultures indigènes; celui du blé dur de 6,5 dans les premières, de 4,76 dans les secondes... Wahl, cité par Demontès, (*Renseignements sur l'Algérie économique*, page 53) ajoute : « Ces proportions se sont relevées en ces dernières années pour les deux groupes; mais l'écart entre elles est resté à peu près constant ».

2.454	venant du Maroc
761.895	— des États-Unis
238.322	— du Canada
5.302	— de Tunisie
219.738	— de la République Argentine

Total.. 1.243.072 (1)

Les exportations qui se sont élevées à 1.428.741 quintaux ont reçu les destinations suivantes :

France	1.427.851
Grande-Bretagne.....	3
Maroc.....	506
Tunisie.....	300
Provisions de bord.....	21
Total	1.428.681

On remarquera le large appel qui a dû être fait à la production américaine, appel rendu indispensable par la situation véritablement difficile dans laquelle s'est trouvée l'Algérie durant la première moitié de l'année 1921. Jusqu'en juin on vit en effet, sur la récolte de l'année précédente et celle-ci avait atteint le chiffre dérisoire de 2.295.000 quintaux. La France, gênée elle-même dans son ravitaillement ne pouvait guère expédier de blé en Algérie et, en fait, les exportations françaises à destination de l'Afrique du Nord ont été insignifiantes (747 quintaux). Dès la moisson faite, les expéditions reprenaient en sens opposé.

En définitive, pendant l'année 1921, les exportations algériennes de blé ont dépassé les importations de 185.673 quintaux. Un pareil excédent ne saurait avoir une grande influence ni sur l'alimentation de la mère patrie, ni sur le cours de sa devise. Il faut considérer cependant que si la récolte de 1921 avait succédé à une récolte normale, le contingent réservé à l'exportation eut été appréciable. Car les 9 millions et demi de

(1) Statistique du commerce de l'Algérie (Imprimerie algérienne, 1922).

quintaux produits dépassent de beaucoup les quantités nécessaires à l'alimentation en pain du pays : c'est qu'en Algérie, les indigènes font de l'orge la base principale de leur nourriture. La consommation de farine de blé n'entre que petit à petit dans leurs habitudes et si on peut estimer à deux quintaux et demi, comme en France, la consommation annuelle de blé par tête d'habitant d'origine européenne, cette consommation ne dépasse probablement pas un quintal par tête d'indigène.

La population de l'Algérie comprenant environ 800.000 européens et 5 millions d'indigènes, les quantités de blé nécessaires à l'alimentation paraissent se chiffrer par quelque 7 millions de quintaux de blé. Sans les circonstances relatées plus haut, ce ne sont pas 185.673, mais 2 millions et demi de quintaux que la récolte de 1921 eut permis de mettre à l'actif de la balance commerciale. A raison de 80 francs le quintal, cet actif eut été de 200 millions de francs.

Le mouvement des échanges sur les blés ne serait pas complet s'il ne s'accompagnait du mouvement des échanges sur les farines.

En 1921, les quantités de farine de blé importées par l'Algérie se sont élevées à 157.092 quintaux dont la majeure partie (119.853 quintaux) en provenance des États-Unis et 36.880 quintaux en provenance de France. Les exportations ont atteint 71.329 quintaux sur lesquels 33.305 ont été expédiés sur la Métropole. La balance commerciale se chiffre donc par un déficit de 85.763 quintaux de farine, ce qui représente 110.000 quintaux de blé environ.

Ainsi d'une part, excédent de 185.000 quintaux, de l'autre déficit de 110.000 quintaux, tel est le bilan de commerce extérieur des blés en 1921.

Il n'est pas besoin de faire preuve d'un optimisme exagéré pour escompter des résultats autrement encourageants. Des récoltes aussi désastreuses que celle de 1920 sont heureusement rares. Et le chiffre de 1921 peut et doit lui-même être largement dépassé, atteindre celui de 1918 (13 millions et demi de quintaux) pour faire ensuite un nouveau et sensible bond en avant.

Qu'on suppose seulement une récolte de 15 millions de quin-

taux et l'alimentation algérienne assurée, il restera 8 millions de quintaux de blé disponibles, c'est-à-dire pour la France, 640 millions de francs en moins à envoyer à l'étranger. Une économie qui ne ramènerait sans doute pas notre franc au pair, mais qui le ferait tout de même inscrire en hausse dans les différentes bourses du monde.

L'Orge

Le rendement de l'orge à l'hectare a été, durant la période 1900-1913 de 14 quintaux, 3 en France, de 20,9 en Allemagne, de 18,4 en Grande-Bretagne, de 15,1 en Autriche, de 23,8 en Belgique, de 21,9 en Danemark, et de 28,4 en Hollande (1). En Algérie il a été, en 1921, d'un peu plus de 9 quintaux.

Les emblavures qui intéressaient 1.102.724 hect. en 1919-20, ne se sont étendues que sur 1.020.311 hectares en 1920-21 et la récolte de cette dernière année a atteint 9.600.000 quintaux. C'est peu. Comment en serait-il autrement puisque cette céréale est surtout cultivée par des indigènes suivant les procédés les plus primitifs. Toutefois un progrès est à enregistrer; pendant la période décennale de 1890 à 1900, le rendement de l'orge à l'hectare était, en effet, estimé par M. Wahl seulement à 8,23 dans les cultures européennes et à 5,63 dans les cultures indigènes.

Et la récolte de 1921 a permis d'assez fortes exportations, bien qu'elle ait dû commencer — comme celle du blé — par parer au déficit de l'année précédente. L'Algérie a expédié 1.165.653 quintaux d'orge, dont 580.861 en France et n'en a reçu que 633.284. L'excédent de la balance commerciale est donc de 802.329 quintaux. A 42 francs le quintal, taux moyen d'évaluation, cet excédent représente une somme de plus de 36 millions et demi de francs.

Ici encore il est raisonnablement permis d'espérer davantage comme il est permis de formuler le souhait qu'avant peu les

(1) Rapport cité de M. Queuille.

brasseries françaises n'aient, en dehors des fournisseurs nationaux, que des fournisseurs algériens pour les orges traitées dans leur industrie. Très blanches et très nourries les orges algériennes en effet se prêtent admirablement à la fabrication de la bière.

L'Avoine.

223.932 hectares ont été ensemencés en avoine durant l'année 1920-21 (224.418 en 1919-20) et ont donné une récolte de 1 million et demi de quintaux; le rendement ressort donc à 7 quintaux environ à l'hectare, alors qu'il est en moyenne de 13 en France, de 19,8 en Allemagne, de 17,9 en Grande-Bretagne, de 14,3 en Autriche, de 28,2 en Belgique, de 17,5 en Danemarck et de 20,9 en Hollande.

Que la culture de l'avoine puisse donner de meilleurs résultats, la chose est évidente. On devrait même s'étonner de la faiblesse actuelle du taux de rendement, puisque l'avoine est presque exclusivement cultivée par les Européens, si on ne savait que ces derniers pratiquent, comme les indigènes, la culture extensive. Effectivement, celle-ci reste encore rémunératrice tant que la terre ne manque pas; elle ne saurait faire place à la culture intensive que lorsque la terre se faisant plus rare, il devient indispensable d'en utiliser les moindres parcelles.

En tout cas, l'avoine produite laisse déjà un large contingent à l'exportation; les Européens seuls l'utilisent pour la nourriture du bétail. Des importations insignifiantes 84.000 quintaux et des exportations se montant à 877.000 quintaux (dont 793.900 pour la France) tel est le bilan du commerce extérieur de l'avoine en 1921.

LA VIGNE

La création du vignoble algérien est de date relativement récente et son étonnant développement, favorisé par un climat propice, ne s'est guère effectué qu'après que fut survenue en France la crise due au phylloxéra.

S'étendant sur 17.000 hectares seulement en 1878, la vigne en occupe 79.000 en 1886, 103.000 en 1888, 122.000 en 1895, 167.000 en 1901 et 173.000 en 1904 (1). La mévente des vins survenant à cette époque arrête cet épanouissement. Les surfaces cultivées s'étendent cependant encore pour atteindre 174.400 hectares en 1906 et 178.000 en 1907; puis elles diminuent assez sensiblement pour se relever ensuite, mais sans atteindre, sauf en 1916, le chiffre de 1907, ni même celui de 1901; 153.600 hectares en 1908, 154.450 en 1909, 145.600 en 1910, 145.000 en 1911, 148.700 en 1912, 150.600 en 1913, 148.600 en 1914, 151.500 en 1915, 177.500 en 1916, 171.700 en 1917, 168.700 en 1918, 168.200 en 1919, 169.800 en 1920, 172.700 en 1921.

Tels quels, puisqu'aussi bien les chiffres ont leur éloquence, ils ne manquent pas d'envergure. « Sur cette terre d'Afrique, disait un jour M. Gervais, président de l'Académie d'Agriculture, un vignoble magnifique est né, qui couvre actuellement 150.000 hectares; il pourrait facilement être doublé. Ce vignoble constitue une des sources les plus sûres, les moins contestables de la prospérité algérienne; il a été le levier le plus puissant peut-être de notre colonisation, son extension doit permettre à notre empire africain de poursuivre et d'atteindre son plein épanouissement ».

Quelle est la production de cet immense vignoble? Elle est ainsi indiquée dans *l'Exposé de la situation générale de l'Algérie en 1921* :

En 1919 : 7.855.493 hectolitres.

En 1920 : 7.041.220 —

En 1921 : 5.012.210 —

Elle s'est élevée en 1922 (Voir *Journal officiel* du 4 février 1923, p. 1247) à 7.473.091 hectolitres.

On remarquera que la récolte de 1921 est nettement inférieure aux deux récoltes qui l'ont immédiatement précédée, comme à celle qui l'a immédiatement suivie : effet du mildiou, favorisé par la température humide du printemps de 1921.

(1) Voir Demontès : Renseignements sur l'Algérie économique.

On sait les caractéristiques des vins algériens : degré élevé et grosse couleur, deux qualités qui permettent avantageusement le coupage. D'une façon générale du reste, les vins d'Algérie se sont grandement améliorés; les vins aigres-doux des premiers temps ne sont plus qu'un souvenir et on compte par surcroît quelques crus qui sans aller, comme le prétendent quelques-uns, jusqu'à rivaliser avec les grands crus de la Métropole, ont cependant d'excellentes qualités qui les font apprécier.

Une question se pose. Les vins algériens ne constituent-ils pas une menace pour le vignoble français? Et s'ils ne sont pas encore dangereux pour le viticulteur métropolitain ne le deviendraient-ils pas dans l'hypothèse où le vignoble algérien s'étendrait davantage? Ou bien faut-il considérer les vins algériens comme devant apporter une aide efficace à la consommation française?

A n'en pas douter, la production algérienne est gênante si on n'envisage ses répercussions que sur tel ou tel viticulteur métropolitain. A qui produit, toute concurrence est désagréable parce qu'elle risque d'amener un abaissement des prix. Mais si on considère l'ensemble de la viticulture française, il ne semble pas qu'elle ait à souffrir de la production vinicole de l'Algérie; en tout cas le consommateur, lui, n'a qu'à s'en féliciter.

Les vins algériens n'ont-ils pas eu pour effet de libérer le marché français — et ce pour le profit tout à la fois des viticulteurs et des consommateurs — du tribut qu'il payait aux pays vinicoles du midi de l'Europe, en particulier à l'Espagne! Et si les vins algériens venant à manquer, il fallait de nouveau faire de larges appels à ce dernier pays, à quel prix, étant donné le cours actuel de la peseta, le vin reviendrait-il au consommateur?

Est-ce à dire que le développement de la culture de la vigne en Algérie doit être intensifié et qu'il soit souhaitable de lui voir prendre des proportions encore plus grandes? Il est permis de se montrer quelque peu réservé à cet égard. D'abord parce qu'un accroissement exagéré des plantations finirait par porter

tort au vignoble français; ensuite parce que cet accroissement n'irait pas sans danger pour l'Algérie elle-même.

Qu'une production algérienne ne vienne pas concurrencer trop violemment une production nationale, c'est ce qui, semble-t-il, ne saurait souffrir de discussion. Sans doute l'Algérie a le droit, le devoir même de tirer de son sol tout ce qui peut contribuer à accroître sa richesse personnelle. Mais la voie est toute tracée quand cette possibilité d'enrichissement existe sans que la mère patrie ait à en souffrir.

D'autres champs d'activité, plus rémunérateurs que celui de la culture de la vigne restent ouverts à notre colonie et on ne peut que l'engager à se tourner davantage vers une production, qui, loin de concurrencer la production nationale, ne fait que la compléter.

Sans doute la culture de la vigne n'a pas encore atteint son maximum en Algérie. Elle est susceptible de s'étendre et son extension ne sera pas un mal; elle ne le deviendrait que si elle prenait des proportions anormales.

Elle le deviendrait pour la Métropole, elle le deviendrait également pour l'Algérie qui risquerait fort de devenir en quelque sorte un pays à monoculture.

Les dangers d'une telle situation sont trop connus pour qu'on s'arrête à les exposer longuement. Qu'il suffise de dire ici qu'une récolte nulle comme une récolte abondante peut compromettre irrémédiablement la prospérité d'un pays à monoculture quelconque. Et quand il s'agit d'un pays dont la richesse principale est constituée par des vignobles, les dangers sont encore plus grands. Car la maladie peut ruiner complètement les plantations, de même qu'une récolte trop abondante amène invariablement de désastreuses méventes.

Quoi qu'il en soit, voici les chiffres des quantités de vin exportées d'Algérie de 1906 à 1921 :

1906	5.450.019	hectol.	dont	5.385.570	en France
1907	6.026.401	—	—	5.878.669	—
1908	6.457.374	—	—	6.347.639	—
1909	6.156.180	—	—	6.047.140	—

1910	7.048.397 hectol.	dont 6.953.816 en France		
1911	7.350.072	—	—	7.273.486 —
1912	7.521.446	—	—	7.387.533 —
1913	4.758.462	—	—	4.626.972 —
1914	5.154.992	—	—	5.036.874 —
1915	8.299.607	—	—	8.156.933 —
1916	5.052.820	—	—	4.855.393 —
1917	5.837.681	—	—	5.571.063 —
1918	2.932.779	—	—	2.568.570 —
1919	4.352.606	—	—	4.118.259 —
1920	2.729.551	—	—	2.418.726 —
1921	4.472.463	—	—	4.065.862 —
1922	6.215.375	—		

Il est à peine utile d'ajouter que les importations sont insignifiantes. L'Algérie ne demande pas de vin à l'étranger et n'achète guère en France que des vins fins en bouteilles.

Quant au tableau des exportations il permet de faire une remarque intéressante; les exportations sur l'étranger — celles qui influent directement sur le change — vont en augmentant de 131.590 hectolitres 1915, elles passent à 310.825 en 1920 et à 406.601 en 1921.

FRUITS ET PRIMEURS

Les primeurs

Avec son climat assez chaud, mais doux, l'Algérie se prête de façon merveilleuse à la culture des primeurs et des arbres fruitiers. La température favorisée dont elle jouit, même pendant les mois les plus froids de l'année, décembre, janvier et février, lui permet d'amener à maturité, dès le commencement du printemps, des quantités importantes de légumes de toutes sortes.

La production est déjà appréciable; elle pourrait être étendue encore si on arrivait à vaincre certaines difficultés de

transport dont les producteurs algériens se plaignent amèrement. C'est ainsi que, pendant la guerre, faute de moyens d'évacuation suffisants, la culture des primeurs a été considérablement restreinte.

De 1913 à 1920 les chiffres totaux en quintaux, des exportations d'artichauts, de fèves fraîches, de haricots verts, de petits pois, de tomates et de pommes de terre s'établissent comme suit (1).

Année	Artichauts	Fèves fraîches	Haricots verts	Petits pois	Tomates	Pommes de terre
1913..	68.506	1.791	69.251	34.330	70.788	215.587
1914..	89.723	1.205	52.541	17.777	50.363	163.218
1915..	54.824	1.680	66.887	11.144	37.110	99.218
1916..	58.492	2.348	25.687	10.393	38.352	144.080
1917..	45.384	1.605	23.228	1.431	19.925	102.503
1918..	28.143	1.467	2.694	2.308	7.202	119.139
1919..	21.359	1.408	11.900	5.156	16.903	78.709
1920..	26.950	1.511	10.697	4.519	20.954	128.539

L'année 1921 a été marquée par une exportation plus élevée. D'après les renseignements contenus dans les documents statistiques du commerce de l'Algérie en 1921, les ventes hors de la colonie se sont élevées à 47.885 quintaux pour les artichauts, à 3.187 quintaux pour les fèves fraîches, à 25.402 quintaux pour les haricots verts, à 19.210 quintaux pour les petits pois, à 49.709 quintaux pour les tomates et à 15.145 quintaux pour les « autres légumes ». On arrive ainsi à un total de 160.538 quintaux — presque entièrement absorbés par la France (151.643 quintaux) — d'une valeur de 15.632.000 francs.

Quant aux pommes de terre de primeur, dites aussi pommes de terres nouvelles, leur exportation atteint, en 1921, 195.860 quintaux valant 14.497.000 francs (2).

(1) Demontès, ouvrage cité.

(2) Les exportations de pommes de terre de primeur ont eu les destinations suivantes, en 1921 : France, 173.698 quintaux; Maroc, 11.512; Grande-Bretagne, 5.446; Espagne, 1.228.

C'est évidemment quelque chose et il est permis d'affirmer que, dans l'ensemble, la culture des primeurs a donné des résultats plutôt satisfaisants. On en trouve un témoignage dans la superficie consacrée à cette culture et qui depuis la guerre va sans cesse en s'augmentant. C'est ainsi que l'artichaut a pris une grande extension dans les terres irrigables de la banlieue d'Oran, que la tomate, qui était cantonnée autrefois à l'ouest de cette ville, occupe maintenant plus de 300 hectares dans le voisinage d'Alger; que la pomme de terre plantée sur 2.000 hectares en 1920, l'a été sur 4.000 en 1921.

Les Algériens pensent qu'on pourrait faire beaucoup mieux encore si des tarifs de transport trop élevés ne venaient décourager tout à la fois, et les initiatives nouvelles et les expéditeurs. Ils soutiennent que les produits similaires étrangers se trouvent favorisés par les tarifs de chemin de fer et qu'ils ont ainsi plus facilement accès aux différents marchés français.

Il y a là une certaine part de vérité en ce qui concerne les produits italiens; il y en a peut-être moins si l'on envisage les produits espagnols. Les premiers trouvent sans doute aisément preneurs chez nous parce que notre change sur l'Italie est favorable. Et encore est-il nécessaire de se demander si les droits de douane augmentés, le cas échéant, de la taxe compensatrice du change ne constitueraient pas une barrière suffisante pour endiguer, dans une large mesure, l'entrée en France des primeurs de la péninsule italique, dans l'hypothèse où la production nationale jointe à la production algérienne suffirait à tous les besoins.

La situation est toute autre pour les produits espagnols, car il semble bien que la prime à payer sur la peseta est de nature à atténuer les avantages qu'ils pourraient tirer des tarifs de transports peu élevés. Apparemment, si la consommateur français achète des primeurs venant d'Espagne, c'est que les primeurs algériennes n'arrivent pas en quantité suffisante pour satisfaire à toutes les demandes.

Il est à souhaiter que le marché français soit le plus largement ouvert à ces produits de la terre algérienne. Si une autre politique de transport peut y aider, comme c'est probable, comme c'est certain, qu'on la poursuive.

Naguère, la Chambre de Commerce d'Alger s'élevait contre le régime exceptionnel de faveur que le tarif spécial commun de grande vitesse n° 214 réservait aux fruits et légumes en provenance d'Italie ou d'Espagne. Elle demandait que si un nouveau tarif était prévu, aucune mesure de faveur ne fût consentie à ces produits. Elle réclamait en même temps une « protection plus efficace que celle exercée jusqu'à ce jour des fruits et primeurs d'Algérie, vis-à-vis de la concurrence étrangère, devant leur permettre de lutter avec avantage sur le marché national et concurrencer à égalité sur les marchés extérieurs ». Abstraction faite de ce qui est motivé par le souci légitime, mais trop exclusif du producteur, les desiderata de la Chambre de Commerce méritent d'être pris en considération.

Les produits algériens, au surplus, ont à acquitter d'autres frais que ceux occasionnés par les transports en chemin de fer. Ils sont également tributaires du fret. Et le fret Algérie-France représente actuellement, dans son ensemble, une augmentation de prix de 300 % sur celui de 1914. En pareille matière il y a donc beaucoup à faire et les compagnies pourraient peut-être méditer sur la devise adoptée par un grand magasin : vendre beaucoup pour vendre bon marché. Elles pourraient se demander s'il ne serait pas de leur intérêt de transporter à bon marché pour transporter beaucoup (1).

(1) La question des transports ne saurait, semble-t-il, plus guère tarder à recevoir une solution conforme tout à la fois aux intérêts des producteurs algériens et à ceux du consommateur français. Signalons à cet égard l'information suivante publiée le 2 mars 1923 par le journal *l'Œuvre* :

« La Commission consultative d'étude du régime économique franco-algérien a examiné samedi dernier les doléances des exportateurs de fruits et primeurs d'Algérie.

« Après avoir entendu les renseignements fournis par les représentants du Ministère des Travaux publics, la Commission a émis les vœux suivants :

« 1° Il y a lieu d'intervenir auprès des Compagnies de navigation pour qu'elles recherchent la possibilité d'améliorer les diverses manutentions à l'embarquement et au débarquement des fruits et primeurs d'Algérie, et les moyens d'assurer, par un système d'aération ou de ventilation approprié, une température moins élevée dans les cales des navires.

« 2° Les Compagnies de chemins de fer seront invitées à poursuivre activement l'étude, dès maintenant entreprise, de tarifs de transports

Les fruits

Tous les arbres fruitiers européens ne réussissent pas en Algérie : poiriers et pommiers y végètent dans la plupart des régions; par endroits les cerisiers donnent des récoltes favorables. Par contre, abricotiers, pruniers, amandiers, néfliers portent des fruits aussi abondants que savoureux; mais il ne s'agit ici que de productions d'importance secondaire, dont le développement reste, il est vrai, possible et par conséquent souhaitable.

Oranges, mandarines, citrons, figues, dattes et olives, telles sont les productions fruitières par excellence de l'Algérie.

Oranges, mandarines, citrons.

C'est en Algérie que les anciens avaient placé le jardin des Hespérides. Et les fruits dorés abondent dans notre possession algérienne. On évalue à 1.200.000 les orangers et à 700.000 les mandariniers en plein rapport dans la colonie, la plantation s'étendant sur 4.000 hectares environ. Malgré leur importance, ces plantations sont loin d'avoir atteint les limites de la possibilité de production. De grands espaces sont en effet disponibles pour la culture des agrumes tant sur le littoral même qu'au pied des hauteurs jusqu'à une altitude voisine de 500 mètres.

Lui assigner une étendue de 50.000 hectares n'aurait rien d'exagéré et des vergers pourraient se constituer qui couvriraient la Mitidja, le Sahel et une partie de la zone côtière et qui seraient susceptibles de rivaliser avec ceux de la Floride et de la Californie.

Ce jour-là, les exportations algériennes, et par contre-coup la balance commerciale de notre pays, présenteraient de tels résultats que les plus difficiles eux-mêmes ne pourraient que se montrer satisfaits.

soudés ou mixtes pour les fruits et primeurs d'Algérie destinés au marché de Paris. »

Comme on serait loin des 36.596 quintaux d'oranges et citrons exportés en 1920, des 36.974 quintaux exportés en 1921, des 93.581 quintaux de mandarines exportés en 1920 et des 90.889 quintaux exportés en 1921 (1).

Mais cela c'est l'avenir avec ses incertitudes, sa longue échéance, ses espoirs, il est vrai, mais peut-être aussi ses désillusions. Et le présent ! « L'Algérie, lit-on dans une brochure officielle du Gouvernement général, est le principal producteur de mandarines du monde; elle exporte aussi des quantités importantes d'oranges à chair juteuse et savoureuse ».

On ne saurait s'inscrire en faux contre ces affirmations : oranges et mandarines algériennes ont en effet un goût exquis

(1) Au cours de ces quinze dernières années, les exportations des agrumes d'Algérie ont été les suivantes, en quintaux :

Années	Oranges et Citrons	Mandarines
1906	30.195	50.380
1907	21.281	37.886
1908	37.655	63.752
1909	36.111	64.140
1910	52.286	98.212
1911	54.286	93.249
1912	39.437	88.356
1913	36.459	67.527
1914	33.435	66.264
1915	24.983	80.197
1916	34.912	79.392
1917	35.117	69.742
1918	35.392	92.230
1919	34.954	89.630
1920	36.596	93.581

Voici d'autre part, pour quelques années, le détail des exportations par pays de distinction :

Années	Oranges et Citrons		Mandarines	
	en	à	en	à
	France	l'Etranger	France	l'Etranger
	qx.	qx.	qx.	qx.
1900	41.346	»	1.805	»
1905	39.013	17	29.928	7
1910	52.200	86	98.095	117
1915	24.673	310	80.056	141
1920	29.998	90	93.437	144

leur permettant de lutter avantageusement avec les fruits similaires de n'importe quel pays du monde.

Pourquoi, dans ces conditions, les oranges et les mandarines ne sont-elles pas connues davantage sur les marchés français, en particulier sur la marché parisien où la « Valence » jouit d'une incontestable renommée? Les transports — ce cauchemar du producteur algérien (1) — en sont sans doute l'une des causes. Mais il en est d'autres tout au moins en ce qui concerne Paris.

Le commerce des oranges est en effet, dans la capitale, presque entièrement entre les mains des Espagnols qui s'adressent, de préférence, ainsi qu'il est naturel, aux producteurs de leur pays. Et ce n'est pas chose facile de vaincre les courants commerciaux solidement établis comme celui qui fait affluer les oranges espagnoles sur le marché parisien.

Mais aucune difficulté n'est insurmontable à qui sait vouloir fortement, même les difficultés d'ordre international et celle des oranges a certainement ce caractère : des mesures de faveur trop nettement marquées accordées aux oranges algériennes ne manqueraient pas de provoquer des réclamations du gouvernement espagnol et peut-être des mesures de représailles sur les produits français. C'est donc, semble-t-il, par le seul et libre jeu des lois économiques, que les agrumes algériennes devraient se trouver avantagées sur le marché français; qu'on leur réserve seulement des prix de transport normaux et que les exploitants, de leur côté, s'appliquent à accroître leur production.

L'arrivée sur les marchés français de plus importantes quantités d'oranges, de citrons et de mandarines, présenterait, la chose est à peine utile à dire, les plus sérieux avantages. Le premier, immédiat, serait le développement de la richesse de

(1) Il a été signalé plus haut les doléances de la Chambre de Commerce d'Alger. A propos des agrumes, la Chambre de Commerce de Constantine a déclaré dans une de ses réunions que « les prix des transports sont actuellement deux fois plus élevés que la valeur réelle et normale de ces fruits ». Enfin, d'un mémoire établi par la Fédération des Syndicats agricoles de l'Oranie, il résulte qu'une tonne d'agrumes supporte, pour son transport d'Oran à Paris, 425 francs de frais de toutes sortes, alors que les frais de même nature supportés par les produits similaires importés d'Espagne à Paris ne s'élèvent qu'à 300 francs.

notre colonie, un second consisterait — de même que tout accroissement de production — dans l'amélioration de notre change puisque ce qui serait demandé à l'Algérie ne le serait plus à l'Espagne; enfin, et précisément pour des considérations tenant au taux du change espagnol, on pourrait trouver là un moyen de lutter, dans une mesure assez faible certes, mais non négligeable tout de même, contre la cherté de la vie, car les oranges algériennes pourraient et devraient être vendues à un prix notablement inférieur à celui qu'atteignent les oranges espagnoles.

LES FIGUES

Le figuier peut, à juste titre, être qualifié d'arbre providentiel en Algérie. Ses fruits contribuent en effet notablement à assurer la nourriture des indigènes, en particulier dans la Kabylie. Pour montrer toute l'importance du figuier, il suffira de signaler qu'en 1920, le Gouverneur général a dû, en raison du déficit de la récolte des céréales, interdire l'exportation des figues, en se basant sur la nécessité de ne pas laisser en péril l'alimentation des indigènes.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que la culture du figuier ait pris, dans la colonie, une extension considérable; on évalue à plus de cinq millions les arbres en plein rapport.

Toute la production ne saurait, évidemment, en temps normal, être absorbée par les indigènes. Elle laisse une large marge, d'une part, à l'exportation qui s'est chiffrée en 1921, par 86.640 quintaux (1) et, d'autre part, à la distillation. Celle-ci, à vrai dire, avait été interdite pendant la dernière année de la guerre, par les décrets des 12 février et 2 avril 1918, pris en application de la loi du 10 février 1918 aux termes de laquelle « pendant la durée de la guerre et pendant les six mois qui suivront la fin des hostilités, des décrets pourront réglementer ou suspendre, *en vue d'assurer le ravitaillement national*, la consom-

(1) Les principaux pays importateurs sont la France (76.507 quintaux), la Tunisie (4.083), les Etats-Unis (2.533), le Maroc (1.208) la Grande-Bretagne (1.017).

mation des denrées servant à l'alimentation de l'homme ou des animaux ».

Mais la distillation de ces fruits a repris depuis et fourni d'assez fortes quantités d'alcool industriel.

LES DATTES

Comme la figue, la datte contribue à l'alimentation d'une partie de la population indigène plus spécialement de celle qui réside dans le sud, aux confins du désert. C'est là d'ailleurs que le palmier dattier vient le mieux. N'y trouve-t-il pas réalisées ces deux conditions indispensables à son développement : de l'eau aux pieds et du feu à la tête, suivant l'expression pittoresque des Arabes. Et c'est le dattier qui permet l'oasis. Sans celui-là, celle-ci ne saurait exister.

C'est pourquoi les nomades du Sud considèrent le dattier comme un arbre béni de Dieu. Ils l'ont entouré de légendes naïves et touchantes comme toutes celles qui naissent chez les peuples primitifs (1).

(1) Deux de ces légendes ont trait à l'origine de l'arbre. Les voici à titre de curiosité, telles qu'elles sont rapportées dans le livre du lieutenant Charlet sur les palmiers du Mزاب.

D'abord la première :

Le Prophète, lui-même, a dit, et le Prophète ne ment pas : « Le palmier est votre tante (la sœur de votre père Adam). Entourez-le de tous vos soins. Quand Dieu eut pétri de ses mains le corps d'Adam, un peu de la terre, dont il s'était servi pour façonner à son image notre premier père, resta adhérente à ses doigts. Il la roula entre ses doigts pour en former la tige du palmier. Cet arbre est entièrement semblable à l'homme, objet, comme lui, de la prédilection divine; on ne le trouve que dans les pays où le nom d'Allah est vénéré. Comme l'homme, il dresse la tête; comme l'homme, il a une compagne d'un sexe différent... Son cœur, d'un blanc immaculé, est aussi tendre et délicat que le cerveau de l'homme : la moindre atteinte lui donne la mort... »

Et ensuite, la seconde :

« Adam avait faim. L'ange Gabriel, envoyé de Dieu, lui ordonna de couper ses ongles et ses cheveux qu'il avait démesurément longs. Adam obéit. Il enterra dans le sol les rognures de ses ongles et l'exécutif de sa trop abondante chevelure. Ce fut la semence du premier palmier. Aussitôt, par la volonté de Dieu, un bel arbre se dressa tout chargé de fruits; Adam s'empresse de les goûter et, tout émer-

Quelle est l'importance des plantations de dattiers? La réponse à cette question se devine aisément. Le nombre des arbres ne peut être considérable. Il s'élevait, en effet, d'après les renseignements contenus dans l'Exposé de la situation des Territoires du Sud, à 5.681.536 en 1910, à 5.708.885 en 1917, à 5.758.537 en 1918, à 6.922.530 en 1919, à 7.038.733 en 1920 et à 7.054.234 en 1921.

Naturellement l'Algérie ne pourrait absorber la totalité des dattes qu'elle produit; une grande partie de ces fruits passe la mer et trouve acquéreur en France et dans différents autres pays.

Voici quelles ont été, au cours de ces vingt dernières années, les exportations de dattes algériennes :

1901...	20.028	quintaux	valant	901	milliers	de francs
1902...	20.361	—	—	915	—	—
1903...	28.172	—	—	1.972	—	—
1904...	21.548	—	—	1.893	—	—
1905...	29.192	—	—	1.749	—	—
1906...	25.022	—	—	1.726	—	—
1907...	36.323	—	—	2.398	—	—
1908...	33.147	—	—	1.988	—	—
1909...	37.127	—	—	2.525	—	—
1910...	44.574	—	—	3.031	—	—
1911...	52.554	—	—	3.500	—	—
1912...	49.734	—	—	3.581	—	—
1913...	66.487	—	—	4.720	—	—
1914...	28.335	—	—	1.417	—	—
1915...	30.097	—	—	3.137	—	—
1916...	61.286	—	—	3.925	—	—
1917...	89.991	—	—	41.249	—	—

« veillé de leur douceur, tombe à genoux pour remercier Allah de son
 « infinie bonté. Mais, Iblis, le démon, aperçoit cette scène; elle lui ar-
 « rache d'abondantes larmes de jalousie; celles-ci, tombant sur les
 « branches de l'arbre, en font sortir ces longues épines dont les palmes
 « sont depuis lors hérissées; leur piqûre est aussi dangereuse que celle
 « des flèches empoisonnées parce qu'elles contiennent le venin du ser-
 « pent. »

1918...	93.823	quintaux	valant	24.394	milliers de francs		
1919...	87.462	—	—	24.489	—	—	
1920...	86.603	—	—	21.305	—	—	
1921...	107.917	—	—	25.951	—	—	

Il y a lieu de remarquer tout d'abord que les chiffres des exportations suivent une marche ascendante à peu près régulière. Une seconde remarque s'impose : la France est, comme du reste pour la plupart des produits algériens, le plus important des acheteurs. Ainsi, en 1921, les exportations de dattes à destination de la Métropole se sont élevées à 92.760 quintaux; les autres clients sont, par ordre d'importance, la Tunisie (7.704 quintaux), l'Espagne (4.836), le Maroc (2.103). Viennent ensuite, pour des quantités beaucoup plus faibles, la Belgique, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne.

La France est loin de consommer toutes les dattes qu'elle importe : une grande partie en est réexpédiée à l'étranger. Par suite l'action de la culture des dattes sur notre change et sur notre balance des comptes se fait directement et indéniablement sentir. Elle se fera sentir davantage si cette culture se développe car la datte constitue un fruit délicieux auquel la demande ne fera jamais défaut. Elle n'est pas près d'être satisfaite et elle ne le sera vraisemblablement pas avant longtemps, puisqu'en dehors de l'Algérie, le palmier dattier ne pousse guère qu'en Tunisie, en Tripolitaine, en Egypte, dans l'Arabie et la Mésopotamie et dans quelques oasis du Maroc. L'Amérique, il est vrai, travaille activement depuis quelques années, à établir en Californie de grandes palmeraies de rapport, Mais il ne semble pas que, protégée par l'éloignement, l'Algérie se trouve menacée par la concurrence américaine.

Les débouchés lui restent donc assurés et comme d'autre part il n'est pas douteux que les plantations de dattiers peuvent recevoir une nouvelle extension dans notre colonie, cette extension ne peut qu'être encouragée. Jusqu'à ces derniers temps, le dattier n'intéressait guère que les indigènes; mais les Français paraissent vouloir en faire à leur tour un des champs de leur activité. Ils apporteront ici aussi une technique moderne susceptible d'ac-

croître les rendements, prêchant ainsi le meilleur exemple aux indigènes. De son côté, l'Administration qui se rend compte de l'importance qu'a pour le pays une culture à la fois étendue et rationnelle du dattier, ne reste pas inactive. Elle a créé notamment une station spéciale pour l'étude et la mise au point des problèmes que pose une production fruitière aussi intéressante.

En même temps, la sonde, qui en différents endroits du sud-Algérien fait et fera chaque jour davantage jaillir l'eau, donnera naissance, à de nouvelles et importantes palmeraies. L'espoir du moins en est permis, autant que le souhaite.

LES OLIVES

Dans l'exposé de la situation générale de l'Algérie en 1921, le Gouverneur général évalue à 125.000 quintaux la récolte en Oranie; abstraction faite de 20 à 25.000 quintaux destinés à la fabrication des olives de conserve, il restera pour l'extraction 100.000 quintaux susceptibles de donner de 16.500 à 17.500 hectolitres d'huile. Le Gouverneur général estime, d'autre part, à 90.000 hectolitres environ le rendement en huile des olives à récolter dans le département d'Alger et il ajoute que « dans la zone littérale du département de Constantine, les oliviers portent beaucoup de fruits ».

Que les oliviers soient très nombreux en Algérie, il n'y a là rien qui puisse étonner. Arbre méditerranéen par excellence, il ne pouvait que s'étendre sur tout le Nord de l'Afrique, en Tunisie et au Maroc, aussi bien qu'en Algérie. Celle-ci compte de 13 à 14 millions d'arbres dont un peu plus de la moitié sont greffés. Greffer la majeure partie des arbres restants est un premier résultat à poursuivre. L'Administration s'y emploie par la distribution de primes. M. Demontés (1) estime à 250.000 le nombre des greffes annuelles.

Les indigènes détiennent à peu près les deux tiers des arbres greffés, l'autre tiers étant entre les mains des Européens. Les

(1) Renseignements sur l'Algérie économique.

premiers sont de gros consommateurs d'huile, à tel point que la récolte suffit à peine aux besoins de la Colonie. Il est vrai que l'importation d'huiles de coton et d'arachide laisse une partie de la production d'huile d'olives disponible pour l'exportation.

Les importations d'huile d'arachide ont été en 1921 de 140.203 quintaux venant de France, celles d'huile de coton de 4.522 quintaux et les importations d'huile d'olive de 1.308 quintaux, au total 146.033 quintaux. En revanche l'Algérie n'a exporté que 18.686 quintaux d'huile d'olive achetés presque exclusivement par la France, 292 quintaux d'huile de coton et 3.146 quintaux d'huile d'arachide.

Quant aux exportations d'olives de conserve elles se sont élevées, y compris les cornichons, concombres, picholines et câpres à 3.279 quintaux, cependant que les importations de ces mêmes fruits se montaient à 5.283 quintaux.

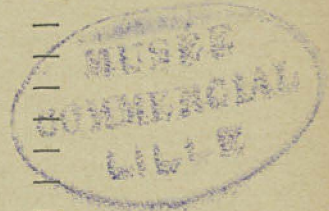
Somme toute, en matière oléagineuse, l'Algérie ne se suffit pas à elle-même. Elle est obligée de faire de larges emprunts à la Métropole et à l'étranger. Pourra-t-elle devenir un jour gros pays exportateur? C'est possible, probable même, mais ce jour paraît encore éloigné. Intensifier les plantations, pousser plus vigoureusement les opérations de greffage, voilà peut-être la meilleure façon de le faire rapprocher.

LES RAISINS DE TABLE

On a vu plus haut quelle était l'importance du vignoble algérien : en raison de son climat qui permet la maturité précoce des fruits, l'Algérie doit nécessairement être à même de fournir une quantité assez importante de raisins de table. Ainsi pendant l'année 1921, elle a exporté en France, 20.006 quintaux de ces raisins, les exportations totales n'ayant que de fort peu dépassé ce dernier chiffre.

Les ventes à l'étranger des raisins de table ont diminué dans des proportions vraiment trop élevées ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau suivant indiquant ces ventes au cours des quinze dernières années :

1907.....	74.793	quintaux
1908.....	94.742	—
1909.....	89.789	—
1910.....	91.577	—
1911.....	98.430	—
1912.....	117.276	—
1913.....	107.167	—
1914.....	93.531	—
1915.....	92.320	—
1916.....	51.702	—
1917.....	31.078	—
1918.....	5.839	—
1919.....	37.859	—
1920.....	34.144	—



En 1900, en 1905, en 1910 en 1915 et en 1920, ces exportations se décomposaient comme suit :

Année	QUANTITÉS EXPORTÉES EN QUINTAUX	
	en France	à l'Étranger
1900.....	36.273	»
1905.....	60.983	64
1910.....	91.492	85
1915.....	92.061	259
1920.....	33.583	561

Sans doute pour expliquer une pareille chute, faut-il une fois encore incriminer les transports, leur irrégularité ou plutôt leur prix. A de pareilles situations, le remède immédiat s'impose. Comment admettre que la Métropole ne reçoive qu'une vingtaine de mille de quintaux de raisins frais d'Algérie, alors quelle peut en recevoir — qu'elle en a déjà reçu, en 1912 notamment — cinq et six fois plus, davantage même.

L'ÉLEVAGE

« Beaucoup d'agriculteurs, a écrit M. Banguil, un spécialiste des questions algériennes, pensent que la production et l'élevage des animaux domestiques ne constituent, en territoire de colonisation, qu'une ressource accessoire, négligeable, tout au plus utile pour l'indigène ».

Il est à peine utile de signaler combien une pareille conception, si elle est exacte, contient d'erreurs. Sans élevage, en effet, comment pourrait-on arriver à la prospérité agricole?

Le bétail un mal nécessaire, voilà bien longtemps que cet aphorisme est heureusement passé de mode. Dans les travaux des champs, l'animal reste, malgré les progrès du machinisme, un auxiliaire précieux de l'homme; et on sait, d'autre part, la place que tient la viande dans l'alimentation humaine.

Le « cheptel », puisque c'est le mot consacré, est loin d'être une quantité négligeable en Algérie. Sa valeur était estimée, par M. Banguil lui-même, en 1914, à un peu plus d'un demi-milliard de francs. Peut-être laisse-t-il quelque peu à désirer en qualité, pour la raison bien simple qu'il est dans sa majeure partie entre les mains des indigènes (1); on ne saurait en dire

(1) Le tableau suivant, emprunté à une publication officielle du Gouvernement général, *Le Cheptel Algérien, élevage*, montre que les indigènes possèdent dix fois plus d'animaux domestiques que les Européens.

Répartition du cheptel algérien en 1920 :
Milliers de têtes.

	Animaux appartenant		Totaux
	aux Européens	aux Indigènes	
Chevaux	60	141	201
Mulets	55	130	185
Anes.....	9	258	267
Bœufs.....	175	918	1.093
Moutons.....	762	8.378	9.140
Chèvres	107	3.687	3.794
Porcs	108	»	108
Chameaux	»	212	212

autant de la quantité. Toujours est-il, qu'il constitue une source importante de bénéfices pour l'Algérie. Deux cent cinquante-deux millions de francs, telle est la valeur représentée, en 1921, par le cheptel et ses produits dans le commerce extérieur algérien.

Le Bœuf

Le chiffre des bœufs existant dans la Colonie est évalué à un million. Voici d'après M. Wahl (*l'Algérie*) les caractéristiques des trois variétés qu'on y distingue :

« Le bœuf de Guelma, le plus estimé de tous, est de couleur fauve ou gris clair; sa taille est peu élevée; elle va de 1 m. 25 à 1 m. 35; mais la structure du corps est régulière. Il est bon travailleur, avec plus d'entrain cependant que de fond; il s'engraisse facilement et donne d'assez bonnes vaches laitières. Le bœuf kabyle a la robe claire, il ne dépasse pas 1 m. 20; il est bas sur jambes, trapu, avec des membres courts et solides. Le bœuf d'Oran, généralement rouge ou noir, est plus grand mais ses formes sont mal proportionnées, son arrière-train peu développé. Il est très sensible aux intempéries, travaille peu, s'engraisse mal ».

Que le bœuf algérien ne puisse de longtemps atteindre le développement du bœuf français, c'est l'évidence même. La colonie ne possède guère, jusqu'à présent, que de maigres fourrages convenant davantage au petit bétail et c'est ce qui explique, en partie, la grande extension de l'élevage du mouton dans le pays.

Il n'en est pas moins vrai que l'Algérie ne demande pour ainsi dire pas de bovins à l'étranger, et que par contre, elle en exporte un nombre de têtes assez important. Ainsi les statistiques douanières de l'année 1921 établissent que les importations se sont élevées à 139 têtes pour les bœufs, à 632 têtes pour les vaches, à 8 têtes pour les taureaux et à 56 têtes pour les veaux. En revanche, le volume des exportations a une toute autre ampleur. Les ventes à l'étranger se chiffrent en 1921 par 19.533 bœufs, 2.141 vaches, 3.977 taureaux, 653 bouvillons

et taurillons, 57 génisses et 95 veaux, représentant ensemble quatorze millions de francs environ.

C'est la France qui achète la plus grande partie des bovins exportés d'Algérie; en 1921 notre pays a acheté à sa colonie 14.319 bœufs, 707 vaches et 564 taureaux. Evidemment l'appoint est faible pour compléter notre cheptel et pour résoudre au mieux des intérêts du consommateur, la question toujours ardue du prix de la viande. Il convient de reconnaître qu'il n'est cependant pas sans intérêt.

Le Mouton

Si le bœuf ne trouve pas sur la terre algérienne l'aliment qui lui convient le mieux, il en est tout autrement du mouton. Non pas que celui-ci n'ait à souffrir de la sécheresse qui fait plus rares les herbes courtes et maigres dont il se nourrit. Mais il s'accommode assez facilement de ces herbes et son endurance lui permet de franchir de très grandes distances pour aller chercher sa nourriture, passant de la plaine aux Hauts-Plateaux et inversement.

Le troupeau ovin algérien est important; il dépasse 9 millions de têtes. Aussi les exportations de la colonie atteignent-elles des chiffres très élevés. Elles ont été en 1921 de 1.024.507 têtes d'une valeur de 166 millions. Pour son compte la France en a acheté 987.600. Les autres pays importateurs sont le Maroc (28.315), la Tunisie (5.772), l'Espagne (1696), etc...

Quoique ces chiffres soient satisfaisants, il est possible de faire mieux, beaucoup mieux encore. Les grands troupeaux sont en effet aux mains des indigènes et ce n'est que petit à petit, que l'exercice de la médecine vétérinaire pénètre chez eux. C'est pourquoi trop de maladies déciment encore le bétail, malgré les sérieux efforts entrepris par l'Administration pour enrayer le mal. Il suffit de rappeler à cet égard qu'au cours de l'année 1921, les services vétérinaires ont pratiqué 1.164.148 vaccinations anticlaveuses.

Le Cheval, le Mulet, l'Âne

Le nombre des chevaux existant en Algérie approche 200.000 et la remonte trouve sur place de quoi pourvoir son armée d'Afrique. Un certain nombre de têtes sont vendues hors de la colonie. En 1921 il a été exporté 8.605 chevaux, juments et poulains, d'une valeur de 9 millions de francs environ, dirigés, à l'exception de 30 chevaux achetés par l'Espagne, sur la France, les colonies ou les pays de protectorat.

Les mulets sont presque aussi nombreux que les chevaux; il en a été exporté 1.797 en 1921.

Monture par excellence du pauvre, l'âne, est très répandu en Algérie; les exportations de 1921 se sont chiffrées par 2.359 têtes.

PRODUITS AGRICOLES UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE

La laine et les peaux.

Avec un troupeau de moutons aussi nombreux que celui qu'elle possède, notre possession de l'Afrique du Nord devait, par la force des choses, être un grand marché de laines et de peaux. Que valent notamment ces laines? Écoutons M. Couput (*Espèce ovine et laines et industrie lainière — Alger 1900*) :

« Les laines arabes sont généralement courtes, souvent demi-longues, rarement longues. C'est surtout au point de vue de la longueur bien plus encore qu'au point de vue de la finesse, que le climat et le régime semblent avoir une influence sérieuse. Toujours courtes sur les Hauts-Plateaux..., ces laines deviennent plus longues quand les moutons qui les portent, tout en appartenant au même type, habitent des pays riches et où la transhumance n'est pas aussi indispensable... Les laines kabyles au contraire ont un aspect absolument différent. Le brin en est dur, grossier, droit et raide, leur élasticité est nulle. Elles sont généralement longues, atteignent jusqu'à 20 ou 25 centimètres.

D'après une statistique concernant la production mondiale de la laine, publiée au début de 1923 par le Bureau Américain du Commerce, l'Algérie aurait donné 35.221.000 livres de laine par an pendant la période 1910-1913, 35.550.00 livres en 1921 et 35.155.000 livres en 1922.

Nos grands centres de tissages, en particulier Roubaix et Tourcoing, font de larges appels à la production lainière algérienne, qui ne suffit malheureusement pas à tous les besoins. Et l'industrie française continue, pour le plus grand dam de notre change, à rester tributaire de l'Australie, de la République Argentine, d'autres pays encore dont les devises s'inscrivent à un cours notablement au-dessus de celui de notre franc.

Les exportations algériennes de laines en masse se sont chiffrées en 1921 par 86.842 quintaux d'une valeur totale de 28 millions de francs et celles des déchets de laine par 952 quintaux. Ici encore la majeure partie des exportations algériennes est absorbée par la France. Signalons cependant des achats de la part de l'Allemagne (3.090 quintaux), de la Belgique (7.745 quintaux), de la Bulgarie (2522 quintaux).

Quant aux exportations des peaux, la statistique douanière enregistre pour l'année 1921 les résultats suivants : peaux grandes 22.119 quintaux, peaux petites (de bélier, brebis et mouton) 2.946 quintaux, d'agneaux 437 quintaux. Il convient de remarquer qu'en ce qui concerne les exportations des peaux dites grandes, la part prise par les pays étrangers (12.753 quintaux) dépasse celle prise par la Métropole (9.366). Les principaux pays importateurs de ces peaux sont la Grèce (3.858 quintaux) l'Italie (2.573), la Belgique (2.542), la Belgique (1.606). ...

L'Algérie a enfin exporté 20.262 quintaux de peaux de chèvre en 1921, dont 11.906 à destination de la France. Fait intéressant à noter, en considération du cours du dollar et du florin, les États-Unis ont acheté 3.098 quintaux de peaux de chèvre et les Pays-Bas 1.826 quintaux.

Le Tabac.

La culture du tabac est très répandue en Algérie, non pas tant la grande culture pratiquée sur de vastes domaines — elle existe tout de même — qu'une culture presque familiale, chaque arabe ou chaque colon de la région des Issers, de Blida, de Bône, et de la Kabylie ayant son carré, plus ou moins étendu, planté de tabac. Et tous ces carrés ajoutés aux quelques grandes exploitations font une superficie totale assez impressionnante.

Elle oscille depuis ces dernières années, autour de 20.000 hectares. *L'Exposé de la situation générale de l'Algérie en 1921*, fait connaître, pour chacune des années, de 1912 à 1921, le nombre de planteurs, la superficie déclarée des plantations, ainsi que les quantités récoltées :

Années	Nombre de planteurs	Superficies déclarées (en hectares)	Quantités récoltées (en kg.)
1921.....	19.309	21.794	22.512.000
1920.....	19.384	19.264	18.227.000
1919.....	18.149	17.028	15.670.000
1918.....	22.594	21.754	24.017.000
1917.....	13.863	14.973	17.979.000
1916.....	11.396	9.196	11.420.000
1915.....	10.507	7.651	7.740.000
1914.....	11.764	10.014	11.671.000
1913.....	13.528	10.844	10.866.000
1912.....	11.333	9.149	8.157.000

Pour l'année 1921 la répartition de la culture par espèce de tabac s'est faite de la façon suivante :

Le tabac à fumer a été cultivé sur une superficie de 21.171 hectares par 14.239 planteurs qui ont récolté 22.100.000 kgs; le tabac à priser a intéressé 5.070 planteurs et une superficie de 623 hectares; il a donné une production de 412.000 kgs.

L'année 1922, à cause de la sécheresse exceptionnelle et

prolongée qui a sévi dans la colonie, a été très mauvaise pour la culture du tabac. Dans l'impossibilité où ils se sont trouvés d'ameublir leurs terres au printemps, un grand nombre de planteurs durent renoncer à la culture cependant que d'autres réduisaient sensiblement leurs plantations.

Le nombre total des planteurs n'a été ainsi que de 10.561 (7.596 cultivant le tabac à fumer et 2.965 le tabac à priser) Les superficies déclarées ont atteint 10.978 hectares et les quantités récoltées se sont chiffrées par 9.343.000 kilos seulement, (9.166.000 kilos de tabac à fumer et 177.000 kilos. de tabac à priser).

Ces différents chiffres même ceux relativement bas de l'année 1922, sont la preuve que l'industrie des tabacs constitue l'un des éléments les plus féconds de l'activité économique de notre colonie. L'œuvre est déjà ancienne; elle a été créée et développée par l'initiative privée, sans aucune intervention des Pouvoirs publics et elle continue d'attacher au sol de nombreux ouvriers agricoles.

Le commerce des tabacs algériens a pris une grande extension à l'intérieur de la Colonie comme sur les marchés étrangers. La création, dès 1903, d'entrepôts spéciaux a permis de donner naissance à une industrie de transformation qui s'est développée rapidement et qui produit des cigares et cigarettes fabriqués avec des tabacs en feuilles de culture indigène et même, dans une proportion déterminée, suivant le goût du consommateur et les exigences de la clientèle exotique avec des tabacs en feuilles d'origine étrangère, achetés notamment aux États-Unis, au Brésil, à St-Domingue et à la Colombie.

Aussi les besoins de l'exportation eux-mêmes paraissent-ils à l'heure actuelle presque satisfaits. A preuve la crise de mévente dont se plaignent les producteurs, les craintes qu'ils expriment toutes les fois qu'un pays importateur élève les droits de douane sur les tabacs et enfin les nombreuses requêtes qu'ils adressent à la régie française pour qu'elle augmente le volume de ses achats chez eux.

Ce serait effectivement une excellente affaire, non seulement pour les producteurs algériens, mais aussi pour le Trésor

français, que l'achat en grandes quantités de tabacs pratiqué en Algérie par la régie. Mais celle-ci est tenue de s'inquiéter du goût et des habitudes de ses consommateurs français; le tabac algérien ne saurait satisfaire à toutes leurs exigences, ou du moins aux exigences d'un grand nombre d'entre eux. Et les manufactures nationales, tout en développant dans la mesure du possible leurs acquisitions en Algérie, restent obligées de faire venir à grands frais des quantités importantes de tabac américain payé, hélas! en une monnaie ruineuse, le dollar.

Est-ce à dire que le goût des consommateurs ne puisse être modifié? Non. Il n'y a là, semble-t-il, qu'une affaire de temps et de patience. Et ce ne serait pas un résultat à dédaigner pour les finances publiques et pour notre change que celui qui amènerait le fumeur français à s'orienter de plus en plus vers le tabac algérien.

Dans quelle mesure les besoins métropolitains sont-ils satisfaits par la production algérienne? Pendant l'année 1921, la colonie a expédié en France 65.934 quintaux de tabacs en feuilles ou en côtes, 8.310.000 cigares, 15.745 quintaux de cigarettes et 9.503 quintaux de tabacs que la nomenclature de l'Administration des Douanes désigne ainsi : « tabacs fabriqués autrement (à fumer, à priser ou à mâcher). »

L'Algérie n'exporte pas seulement son tabac en France, elle en dirige d'assez fortes quantités sur l'étranger. Pendant l'année 1921, on relève aux statistiques douanières, comme pays acheteurs :

1° Pour les tabacs en feuilles ou en côtes, dont les exportations totales sur l'étranger se chiffrent par 33.384 quintaux : la Tunisie (9.285 quintaux), les Pays-Bas, pays du florin (6.841), la Pologne (5.353), la Belgique (4.809), le Maroc (3.346), l'Allemagne (2.364), le Portugal (1.012), etc.;

2° Pour les cigares (exportations totales sur l'étranger 10.102.600 unités) :

Le Maroc (3.592.600 cigares), la Guyane (2.040.000), la Turquie (1.170.000), l'Indo-Chine (570.000), les établissements français de la côte occidentale d'Afrique (570.000), la Réunion (330.000) Madagascar (330.000), les possessions anglaises dans la Méditer-

ranée (210.000); en outre 720.000 cigares étaient achetés par les navires pour leurs provisions de bord; parmi les pays acheteurs à change élevé, il convient de citer la Norvège (30.000 cigares) et l'Espagne (30.000);

3° Pour les cigarettes (exportations totales sur l'étranger 28.769 quintaux) :

l'Italie (13.567 quintaux), l'Indo-Chine (8.080); la Belgique (1.836), la Turquie (1.486), le Portugal (645), le Sénégal (581) la Guadeloupe (549), Madagascar (437), le Maroc (301), la Sarre (201), les établissements français de la côte occidentale d'Afrique (154), la Guyane (143), l'Allemagne (140), la Tunisie (120) etc.;

4° Enfin pour les « tabacs fabriqués autrement » (exportations totales sur l'étranger 5.880 quintaux) :

L'Indo-Chine (4070 quintaux), la Guyane (641), Madagascar (417), la Martinique (175), la Nouvelle-Calédonie (124).

Il est à remarquer que les exportations sur la France sont plus fortes que les exportations sur l'étranger, pour les tabacs en feuilles ou en côtes (65.934 quintaux contre 33.384) et pour les tabacs « fabriqués autrement » (9.503 quintaux contre 5.880). Il en est autrement pour les cigares (8.310.000 unités contre 10.102.600) et les cigarettes (15.545 quintaux contre 28.769).

Citons enfin, pour avoir une idée d'ensemble du commerce des tabacs en Algérie, le chiffre des importations durant cette même année 1921. La consommation des produits non algériens s'est élevée à 30.759 quintaux de tabacs en feuilles ou en côtes, dont 9.644 quintaux originaires de France, à 138.300 cigares tous de provenance étrangère, à 13 quintaux de cigarettes, à 3 quintaux de tabacs fabriqués autrement.

On voit tout de suite combien la balance commerciale est, en la matière, favorable à la colonie. Qu'elle le devienne davantage, encore c'est possible et même souhaitable si comme l'affirment les planteurs, les terres qu'ils mettent en œuvre sont à peu près propres à la culture des céréales.

Le coton et le lin.

Il n'est pour ainsi dire pas de pays à climat un peu chaud où l'on ne fonde les plus grands espoirs sur le coton (1). L'Algérie ne pouvait faire exception à cette règle, mais il semble bien que les espoirs aient été suivis de déceptions. Jusqu'à présent la culture du coton n'a donné que des récoltes à peu près insignifiantes. Il est à noter cependant qu'avec les graines cultivées et obtenues à la station expérimentale de l'Habra, on a eu des plants très fructifères et que des résultats encourageants ont été enregistrés au champ d'expérience d'Oran avec une production moyenne de 17 à 18 quintaux de coton non égrené à l'hectare (2). Il est à noter également que l'année 1921 a été marquée

(1) Les conditions, en partie réunies en Algérie, que réclame le cotonnier pour donner des résultats intéressants, sont les suivants, d'après M. Davin, sous-directeur du Jardin Botanique de Marseille :

« Un sol léger, perméable, profond et riche en humus, exposé à la grande lumière; les terres d'alluvion, situées sur les berges ou à l'embouchure des fleuves et des rivières, réunissent, pour cette culture, des avantages considérables. Le climat doit être tempéré, chaud; la zone qui paraît la plus favorable est celle qui est située aux environs du 34° degré de latitude. La chute d'eau pendant la période active de la végétation, qui a une durée moyenne de cinq mois, doit être de 50 centimètres à un mètre. Le voisinage de la mer est favorable à ces plantes et aussi à la qualité du coton. Il faut encore qu'à la maturité des gousses productrices corresponde une période sèche et ensoleillée, éminemment favorable à la dessiccation du produit récolté. »

(2) D'autre part, une note du docteur Trabut, publiée par le *Bulletin agricole de l'Algérie* (avril 1923), donne les renseignements suivants sur la culture du coton à la ferme expérimentale de *Ferme Blanche* en 1920, 1921 et 1922.

En 1920 : un hectare a produit 23 quintaux qui après égrenage ont donné 772 kilos. Le prix du coton était cette année de 3.000 francs les 100 kilos.

En 1921 : deux hectares et demi ont produit 3.900 kilogs qui ont rendu à l'égrenage 1.322 kilos. Le prix du coton était de 1.025 francs les 100 kilos.

En 1922 : quatre hectares ont produit 8.247 kilogs qui ont rendu 2.748 kilogs. Le prix du coton était de 1.200 francs les 100 kilos.

Les frais de culture qui sont plus chers dans une station expérimentale se sont élevés à environ 2.500 francs par hectare, les frais de cueillette, faute de main-d'œuvre à bas prix, femmes et enfants y figurent pour 1.035 francs à l'hectare.

par une exportation beaucoup plus forte que celle des années précédentes, exportation qui a atteint le chiffre de 2.501 quintaux, contre 490 en 1920, 483 en 1919, 449 en 1918, 1.411 en 1916, 645 en 1914, 751 en 1912, 354 en 1908 et 70 en 1906. Ajoutons que tout récemment un groupement s'est formé pour tenter un nouvel essai de culture du coton dans l'extrême sud Constantinois.

Quant au lin, qui paraît devoir réussir convenablement dans l'Afrique du Nord — le Maroc et la Tunisie lui consacrent, en effet, d'assez grandes superficies — il ne donne, comme le coton, que des récoltes insignifiantes en Algérie. Les exportations de 1921 se sont élevées à 1.490 quintaux.

Le crin végétal.

Obtenu par un traitement mécanique des feuilles du palmier nain, arbre très répandu dans la région du Tell et sur tout le littoral, le crin végétal constitue pour l'Algérie, un important article d'exportation.

Au cours des vingt dernières années, les ventes à l'étranger se sont élevées à :

301.803	quintaux	en	1902
387.950	—	—	1903
301.486	—	—	1904
437.163	—	—	1905
413.514	—	—	1906
448.403	—	—	1907
451.535	—	—	1908
462.476	—	—	1909
553.496	—	—	1910
471.814	—	—	1911
570.230	—	—	1912
504.604	—	—	1913
368.838	—	—	1914
230.338	—	—	1915
249.051	—	—	1916

54.457	quintaux	en	1917
84.740	—	—	1819
184.861	—	—	1919
291.167	—	—	1920
208.972	—	—	1921

A 35 francs le quintal, taux d'évaluation fixé par la Commission des valeurs en douane, les exportations de 1921 représentent une somme de plus de 7 millions de francs.

Si on entre plus avant dans le détail des exportations de l'année 1921, on remarque que la Métropole a acheté en Algérie 34.416 quintaux de crin végétal. Les autres acheteurs sont : l'Italie (81.461 quintaux), l'Allemagne (44.614), les Pays-Bas (13.559), la Belgique (11.464), la Grande-Bretagne (7.011), l'Espagne (2.852), les États-Unis (2.806), la Turquie (2.746), la Tunisie (1.964), la Grèce (1.765), la Suède (1.607), etc.....

L'alfa.

« Géographiquement, l'alfa est une plante caractéristique des Hauts-Plateaux. Sauf dans l'Oranie qui participe du climat de cette région parce qu'elle est sensiblement moins arrosée que le Centre et l'Est, la plante ne s'étend pas sur les versants nord du Tell. Pareillement, elle s'arrête aux confins du Sahara. On ne la rencontre que sur les steppes secs ou en moyenne montagne. Le moindre plan d'eau sous-jacent ou les terrains d'alluvions lui sont contraires (1) ».

Contenu dans les limites ainsi définies, l'alfa occupe, en Algérie, une superficie considérable qui n'est pas loin d'atteindre 4 millions d'hectares ainsi qu'en témoigne le tableau suivant, dressé par l'administration algérienne :

(1) Essai d'un inventaire des peuplements d'alfa de l'Algérie, brochure publiée par les soins du Gouvernement général.

	Départements			Territoires du Sud	Totaux
	Alger	Oran	Constantine		
Alfas situés en terrains autres que les forêts.	306.400	826.361	292.686	1.773.000	3.198.537
Alfas situés en terrains fo- restiers.....	10.373	467.820	297.430	2.147	777.770
Totaux.....	316.773	1.294.181	590.116	1.775.147	3.976.307

« L'alfa, a écrit Fromentin, est pour un voyageur la plus ennuyeuse végétation que je connaisse; et, malheureusement, quand il s'empare de la plaine, c'est alors pour des lieues et des lieues. Imagine-toi toujours la même touffe, poussant au hasard sur un terrain tout bosselé, avec l'aspect et la couleur d'un petit jonc, s'agitant, ondoyant comme une chevelure au moindre souffle, si bien qu'il y a presque toujours du vent dans l'alfa. De loin, on dirait une immense moisson qui ne veut pas mûrir et qui se flétrit sans se dorer. De près, c'est un dédale, ce sont des méandres sans fin, où l'on ne va qu'en zig-zag et où l'on butte à chaque pas. Ajoute, à cette fatigue de marcher en trébuchant, la fatigue aussi grande d'avoir un jour entier devant les yeux ce steppe décourageant, vert comme un marais, sans point d'orientation et qu'on est obligé de jalonner de gros tas de pierres pour indiquer les routes. Il n'y a jamais d'eau dans l'alfa; le sol est grisâtre, sablonneux, rebelle à toute autre végétation ».

Monotones, les champs d'alfa le sont incontestablement. Mais la plante, qui pousse spontanément sur d'aussi vastes étendues, constitue pour l'Algérie une richesse déjà en grande partie exploitée et qui pourrait, à échéance assez brève, avoir sur notre change une assez sérieuse répercussion.

On sait, en effet, que l'alfa est utilisé notamment pour la fabrication du papier. Or la France est obligée d'importer, chaque année, d'énormes quantités de papier-journal et de pâtes de cellulose pour les besoins de sa consommation. Et précisément les seuls pays producteurs — auxquels nous sommes obligés de faire appel — sont ceux-là même où le franc est plus particulièrement déprécié.

Diminuer, dans de notables proportions, ces achats ruineux à l'étranger, ne paraît pas chose impossible. N'avons-nous pas à notre disposition la matière première que l'Algérie peut nous fournir en très grande quantité? Aux industriels français de s'outiller pour pouvoir en opérer la transformation! Des essais officiels, est-il affirmé, ont été faits à l'école de papeterie de Grenoble qui auraient donné des résultats satisfaisants.

D'ailleurs l'Angleterre emploie déjà, depuis longtemps, l'alfa dans ses usines à papier et ce que fait l'Angleterre, la France, semble-t-il, doit pouvoir également le faire.

Pour l'instant, notre pays se borne à utiliser l'alfa dans l'industrie de la sparterie et de la corderie; on peut affirmer qu'il recueillera d'appréciables profits le jour où il l'utilisera également dans l'industrie du papier.

En attendant, le gros consommateur des alfas algériens est l'Angleterre qui absorbe la plus grande partie des exportations, de 90 à 95 %. Celles-ci dépassaient chaque année un million de quintaux depuis 1911; leur chiffre s'est maintenu élevé, malgré les difficultés causées par la guerre et a varié en 1914, 1915 et 1916 entre 800.000 et 900.000 quintaux. A partir de 1916, il diminuait sensiblement en raison des restrictions apportées par la Grande-Bretagne à ses importations et de la raréfaction du frêt, réservé presque exclusivement aux besoins du ravitaillement civil et militaire; il tombait, ainsi, en 1917 à 373.000 quintaux, (l'Angleterre achetait 350.000 quintaux) et en 1918 à 118.000 quintaux).

La chute s'accroissait en 1919 et prenait des allures quasi-vertigineuses, puisque le total des exportations atteignait le chiffre dérisoire de 58.886 quintaux (1), le plus faible qui ait enregistré. En revanche l'année 1920 a marqué une vigoureuse reprise des exportations qui ont atteint 538.418 quintaux; cette reprise n'a pas persisté l'année suivante : le chiffre de 1921 s'élève à peine à 371.690 quintaux; on la retrouve très

(1) Ces exportations se décomposent comme suit :

Angleterre : 42.979 quintaux; Espagne : 6.582; France : 6.232; Italie : 1.053; Tunisie ; 1.003; Belgique : 754; Suisse : 100; Autres pays : 183.

accentuée en 1922, les exportations de cette année ayant atteint 1.079.654 quintaux.

Il y a intérêt à décomposer le chiffre de 1921 et à connaître dans quelle mesure chacun des pays importateurs fait appel à la production alfatière de l'Algérie.

L'Angleterre continue à venir en tête avec une demande satisfaite de 335.901 quintaux, puis l'Espagne (14.427 quintaux), la France (13.105), le Portugal (3.810), l'Italie (2.238), l'Allemagne (1.420), la Tunisie (439), la Belgique (202), les Etats-Unis (52), le Maroc (3), le Japon (3).

Les exportations totales de 1921 sont évaluées à 9.293.000 fr., celles de 1922 à 26 millions. Chiffres très maigres si l'on songe à ce que pourrait donner une reprise normale du commerce de l'alfa dont la valeur est d'ailleurs appelée à augmenter.

Les forêts dont les arbres sont utilisés pour la fabrication du papier diminuent en effet, chaque année, en étendue et il faudra procéder, dans leur exploitation, à quelques ménagements si l'on ne veut pas s'exposer un jour à les voir disparaître complètement. Et alors, les besoins en papier ne paraissant pas, tant s'en faut, devoir diminuer — la plante africaine ne sera-t-elle pas toute désignée pour fournir aux usines le complément de cette matière première, qui ne saurait, sans trop d'imprévoyance, être demandée exclusivement aux forêts?

Déjà un progrès est à enregistrer : le chiffre d'exportations d'avant la guerre, soit un million de quintaux par an, a été de nouveau obtenu. Il est peut-être facile de le dépasser si, comme le déclare l'administration, la cause principale du fléchissement constaté en 1921 tient à la raréfaction des moyens de transport par voie ferrée. Malheureusement d'autres obstacles subsistent qui ne paraissent pas des plus aisés à vaincre et l'un d'eux consiste — si bizarre que cela paraisse au premier abord — dans la hausse de la livre sterling. Comme on l'a vu, l'Angleterre est le plus important acheteur des alfas algériens, mais, pour des raisons tenant au cours élevé de sa devise, elle éprouve des difficultés à écouler son papier. Et si elle ne trouve pas preneurs pour ses produits fabriqués, elle est par la force même des choses, obligée de restreindre ses achats de matière première.

La solution idéale serait ici encore celle qui ferait de la Métropole, ou de l'Algérie elle-même, le pays transformateur de l'alfa en papier. Parce qu'idéale, il ne s'ensuit pas qu'elle soit irréalisable.

Les usines qui se créeraient auraient la certitude que la matière première ne leur manquerait pas : l'épuisement des alfatières n'est pas en effet à craindre, prévenu qu'il a été par un ensemble de mesures judicieuses.

Ainsi pendant une période s'étendant de mars à juin il est interdit de procéder à la récolte et à l'achat de l'alfa; l'emploi des instruments tranchants est interdit pour la cueillette qui doit être effectuée par arrachement à la main ou au bâtonnet. Est également interdit l'arrachage des souches vives pour le chauffage et les besoins industriels. D'autre part, des inspections sont prévues à la suite desquelles la mise en interdiction temporaires des zones à reconstituer peut être décidée.

Au surplus toutes les surfaces alfatières de la Colonie ne sont pas exploitées et, si on en croit M. Demontès (1), l'Algérie pourra fournir annuellement, lorsque l'exploitation sera complète, 400.000 tonnes au commerce et aux industries locales, peut-être davantage.

Une matière première assurée, des débouchés non moins certains et assurément rémunérateurs, ne sont-ce pas là réunies les deux conditions essentielles du succès d'une entreprise? C'est pourquoi on est en droit, sans être taxé d'optimisme exagéré, d'attendre beaucoup de l'utilisation rationnelle, nationale en quelque sorte, de l'alfa algérien.

LES BOIS

Au 1^{er} janvier 1922, les statistiques du Gouvernement général de l'Algérie attribuaient au domaine privé de la Colonie, géré par le service forestier, une superficie totale de 2.239.730 hectares 60 ares 28 centiares (2). A ces forêts domaniales il faut ajouter

(1) *L'Alfa*, dans le numéro de la *Vie technique, agricole, industrielle et coloniale*, consacré à l'Algérie.

(2) La superficie des différentes essences rencontrées dans les forêts

quelque six cent mille hectares de forêts appartenant aux communes et aux particuliers. On arrive ainsi à une superficie de 3 millions d'hectares représentant le vingtième environ de la superficie totale du pays.

Mais le terme « forêt » convient-il bien pour désigner les étendues boisées de l'Afrique du Nord? Ce serait une grave erreur que de se représenter la forêt algérienne comme semblable à la forêt française. Il y a trente ans déjà, dans un rapport qui date de 1892, Jules Ferry a indiqué nettement les différences qui les séparent. « Il y a, écrivait-il, entre la forêt de la France et la forêt algérienne un fossé plus profond que la Méditerranée. En France, la forêt est une chose simple, caractérisée par des arbres à hautes tiges, par des massifs boisés qui se distinguent, au seul aspect, des champs cultivés des alentours et qui ne sont considérés économiquement qu'à un point de vue, la production du bois. En Algérie, on appelle de ce nom, non seulement les bois de futaie et de quelque valeur, chênes-lièges, chênes zéens, chênes verts, pins maritimes ou pins d'Alep, mais des terrains vagues, semés de lentisques et de palmiers nains, des maquis broussailleux qui couvrent d'immenses espaces sans qu'on sache où finit la brousse, où commence la plaine cultivable, de nombreuses et vastes clairières qui constituent de véritables terres de culture »

Il n'y a donc pas lieu d'attendre de la forêt algérienne des ressources comparables à celles que l'on tire de la forêt française. Les droits constatés, en argent, par le service des forêts, n'ont pas atteint en 1920, la somme de 8 millions et les produits forestiers délivrés gratuitement pendant la même année représentent une somme légèrement supérieure à 1 million.

Si l'on excepte les lièges et les arbres résineux, les forêts algériennes doivent être — tout au moins pendant une période de quelques années — considérées beaucoup moins au point de vue de

domaniales situées en territoire civil s'élève approximativement à pin d'Alep, 867.000 hectares; chêne vert et kermès, 550.000 hectares; chêne-liège, 276.000 hectares; chêne zéen et afarez, 50.000 hectares; cèdre, 35.000 hectares; tuya, 100.000 hectares; genévrier, 80.000 hectares; divers (peuplier, orme, frêne, aulne, olivier, pin maritime, etc.) 30.000 hectares; maquis, terrains à alfa, friches, 250.000 hectares.

(Statistique générale de l'Algérie.)

leur revenu, qu'à celui de l'influence bienfaisante qu'elles exercent sur le climat en général et sur le régime des pluies en particulier.

Une exploitation rémunératrice est cependant à prévoir. « Les grands chênes, écrit M. Marc, inspecteur des forêts, dans ses notes sur les forêts algériennes, sont particulièrement aptes à la confection des charpentes et surtout des traverses de voies ferrées, dont il se fait une consommation très active pour la construction et l'entretien des lignes algériennes; le cèdre fournit également des traverses ainsi que des bois de menuiserie et d'ébénisterie; le pin d'Alep est susceptible d'une foule d'emplois, pour la construction, le sciage, les étais de mine, le pavage, etc., qui donnent lieu à une importation très large de bois résineux de l'Europe centrale, de Scandinavie et d'Amérique; on peut aussi en faire des traverses avec une antiseptisation préalable; les chênes verts et kermès produisent un combustible de toute première qualité, principalement sous forme de charbon ».

Toujours est-il qu'actuellement l'Algérie achète à l'extérieur plus de bois qu'elle n'en vend, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau suivant, obtenu en rapprochant les chiffres (1) des importations et des exportations, tels qu'ils sont établis par l'Administration des Douanes :

	IMPORTATION		EXPORTATION	
	en tonnes	en milliers de francs	en tonnes	en milliers de francs
<i>Bois à construire :</i>				
1° De chêne (bois ronds bruts, traverses de chemins de fer, bois sciés).....	5.130	1.311	1.439	297
2° De noyer (bois ronds, équarris ou sciés).....	314	277	»	»
3° De noyer satiné.....	91	54	»	»
4° Autres (ronds, traverses de chemin de fer, bois sciés)..	40.282	11.615	3.375	945
<i>Merrains :</i>	6.792	6.350	25	4
Bois en éclisses et bois feuillards.....	2.502	801	61	19
Bois exotiques.....	6.466	1.217	»	»

(1) Ces chiffres se rapportent à l'année 1921.

Il est à noter toutefois que pour les bûches, fagots et bourrées, pour le charbon de bois et surtout pour les lièges, les exportations dépassent de beaucoup les importations. Celles-ci ne se sont élevées, qu'à 42 tonnes (2.000 fr.) pour les bûches, fagots et bourrées, à 503 tonnes (160.000 fr.) pour le charbon de bois et à 402 tonnes (193.000 fr.) pour le liège. Les exportations de bûches, fagots et bourrées se sont chiffrées par 4.681 tonnes et 168.000 francs et celles du charbon de bois par 10.075 tonnes et 2.720.000 francs.

Quant au liège, il constitue le produit rémunérateur par excellence de la forêt algérienne. Notre Colonie est avec la Tunisie le fournisseur de la plus grosse partie du liège consommé dans le monde; le liège est d'ailleurs produit exclusivement par les pays latins : France avec ses colonies et protectorats méditerranéens, Portugal, Espagne, Italie.

Pendant longtemps les pays producteurs ont eu le monopole de l'industrie « bouchonnière ». La situation s'est modifiée lorsque les pays consommateurs ont pris des mesures pour développer chez eux la mise en œuvre de ce produit, d'une part par l'installation d'usines bien agencées et de l'autre par la diminution ou même l'exemption des droits de douane sur le liège brut et par l'établissement de droits très élevés sur le liège ouvré.

« Nous sommes, en Algérie, déclarait un orateur à la séance des délégations financières du 31 mai 1922, les fournisseurs du monde entier pour le cinquième de la consommation mondiale, et on ne crée pas de manufactures de liège en Algérie. Le liège quitte l'Algérie, va dans les pays étrangers où, par suite de la législation douanière, on le reçoit en franchise, et il nous revient manufacturé.

« Il en est de même pour la France qui ne produit pas suffisamment pour sa consommation normale, et qui reçoit des lièges manufacturés, à des prix élevés, alors que si l'industrie du liège s'installait en Algérie, elle nous permettrait non seulement de faire face aux besoins de la métropole, mais de prendre une position avantageuse sur le marché mondial. Nous nous trouvons en présence d'une situation particulièrement difficile,

par suite de la législation douanière établie par les pays grands transformateurs de liège, qui frappent le liège ouvré de droits prohibitifs.

« Il y a un intérêt majeur à ce que nous puissions établir en Algérie l'industrie du liège; c'est une richesse que nous pourrions créer non seulement pour l'Algérie, mais pour la France; nous établirions ainsi notre suprématie sur le marché mondial, et arriverions à vendre dans des conditions avantageuses nos produits manufacturés ».

Il est vrai qu'en ce qui concerne la production algérienne, le change est venu aggraver une situation qui était loin d'être brillante. C'est que le liège des forêts de la Colonie est vendu par voie d'adjudication auxquelles peuvent prendre part non seulement les nationaux mais aussi les étrangers, et ceux-ci grâce au change ont la faculté — leurs offres étant susceptibles d'être plus élevées que les offres des acheteurs français — de se rendre acquéreurs de la presque totalité de la production. Les industriels français s'en sont émus, ils ont demandé qu'une partie des lièges algériens leur fut réservée par préférence. Mais il ne paraît guère possible de leur donner satisfaction car il faut tenir compte tout à la fois de la répercussion que des mesures de ce genre ne manquent jamais d'avoir à l'étranger et de la nécessité dans laquelle se trouve l'Algérie de sauvegarder ses intérêts financiers, en vendant aux meilleures conditions possibles les produits de son domaine.

Quoi qu'il en soit, voici comment se répartissent en 1921 les exportations de lièges d'Algérie :

Liège vierge ou mâle.....	2.227 tonnes	445.000 fr.
Débris et déchets de liège.....	5.075 —	1.218.000 —
Liège brut proprement dit.....	2.856 —	1.214.000 —
Liège en planches régulières.....	9.150 —	7.542.000 —
Liège ouvré	1.148 —	4.744.000 —

La plus grande partie du liège vierge ou mâle exporté est dirigée sur les États-Unis qui en ont acheté en 1921, 1.087 tonnes. Les autres pays acheteurs sont l'Allemagne (569 tonnes), la Belgique (340), l'Italie (135), etc.

Ce sont également les États-Unis qui absorbent la plus grande partie des débris et déchets de liège exportés par l'Algérie avec des achats s'élevant à 3.387 tonnes. Viennent ensuite, l'Allemagne avec 701 tonnes, la Grande-Bretagne avec 507 tonnes; la Belgique avec 180 tonnes, la Suède avec 154 tonnes, etc...

La France, qui ne demande à sa colonie ni liège vierge ou mâle ni débris et déchets de liège est, par contre, son principal client pour le liège brut proprement dit; ses achats en 1921 se sont chiffrés par 995 tonnes. Elle est suivie de près par les États-Unis (908 tonnes), puis d'assez loin par l'Espagne (344 tonnes), les Pays-Bas (276), l'Allemagne (276)...

La France est aussi le principal client de l'Algérie pour le liège en planches régulières; elle en reçoit 5.054 tonnes, soit plus de la moitié des exportations totales de la colonie. Quant aux autres pays de destination, ils sont par ordre d'importance, l'Allemagne (1.128), les États-Unis (983), l'Espagne (598), le Japon (571), la Grande-Bretagne (235).

La France se réserve la presque totalité du liège ouvré exporté d'Algérie, soit 9.452 quintaux sur 11.480. Le Japon en achète 901 quintaux, l'Italie 525, la Grande-Bretagne 168, l'Allemagne 129, etc...

Tel est, en résumé, le bilan du commerce extérieur des produits de la forêt algérienne, un bilan qui ne variera guère au cours des années qui vont suivre immédiatement, mais qui paraît devoir s'améliorer dans une période encore assez éloignée de nous, lorsque la forêt algérienne aura atteint tout son développement et qu'elle permettra une exploitation rationnelle.

Déjà des mesures ont été prises pour défendre ce qui existe, gravement menacé, comme dans tous les pays à climat sec, par ce terrible fléau qu'est l'incendie (1); en même temps l'Adminis-

(1) Pendant l'année 1920, 846 incendies se sont déclarés en Algérie, tant dans les forêts domaniales et communales que dans les bois particuliers et les zones avoisinantes. Ces incendies ont intéressé 83.986 hectares et causé des dégâts évalués à près de 4 millions de francs. Une bonne partie de ces incendies est due à la malveillance (Voir Exposé de la Situation générale de l'Algérie en 1921). En 1921, le nombre des incendies de forêts, n'avait été que de 231; il est remonté à 600 en 1922, année pendant laquelle 80.000 hectares boisés ont été détruits par le feu.

tration paraît décidée à poursuivre une œuvre de reboisement, œuvre de longue haleine, qui ne saurait être trop encouragée et dont on peut attendre, si elle est menée à bonne fin, les meilleurs résultats.

L'Algérie sera la première à recueillir les profits de l'amélioration escomptée, mais la métropole en profitera également, par contre-coup, dans une large mesure, grâce à la répercussion que cette amélioration aura sur sa balance commerciale.

Sans doute ce n'est pas demain que l'Algérie ou la Métropole pourront inscrire sous la rubrique forêts algériennes, une forte somme à leur actif; mais parce que la réalisation d'un accroissement de richesse — dont le besoin urgent se fait sentir de façon très vive — est à longue échéance, faut-il se défendre de l'envisager aujourd'hui?

C'est aujourd'hui, il est vrai, que le problème de la balance commerciale revêt sa plus grande acuité; mais il gardera toujours, demain comme dans cinquante ans, toute son importance et on n'aura perdu ni son temps, ni sa peine si, dès à présent, on en prépare la solution plus facile pour les générations qui vont venir.

L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

En examinant les différentes branches de la production agricole de l'Algérie, on s'est rendu compte que, dans presque tous les domaines, une amélioration très sensible de cette production est à prévoir. La terre algérienne peut et doit donner plus de céréales, plus de fruits plus de bois utilisables.

Faut-il se contenter d'une pareille affirmation et la tenir pour un article de foi? Non certes; aussi bien, la foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère?

Oui, des récoltes beaucoup plus abondantes que celles obtenues jusqu'à présent sont possibles. Mais encore est-il nécessaire d'agir plus vigoureusement que par le passé. De toute évidence la nécessité s'impose d'amener les indigènes et aussi les colons à mettre de plus en plus en pratique les procédés de culture moderne.

Depuis assez longtemps déjà, le Gouvernement général s'est engagé dans cette voie en diffusant, autant qu'il l'a pu, mais pas autant qu'il le faudrait et qu'il l'aurait voulu, l'enseignement agricole et en poursuivant ce qu'on appelle l'œuvre de colonisation, ce terme devant être entendu dans un sens assez étroit. Des écoles d'agriculture existent qui voient — fait agréable à enregistrer — le nombre de leurs élèves s'accroître chaque année; des centres de peuplement européens sont créés où des agriculteurs venus de France, apportent avec eux des procédés de culture, quelquefois perfectionnés, trop souvent aussi laissant à désirer, mais qui n'en sont pas moins supérieurs aux méthodes employées par les indigènes et dont ceux-ci peuvent, par la vertu de l'exemple, tirer d'appréciables profits.

L'enseignement agricole.

L'Algérie possède deux grandes écoles d'agriculture, celle de Maison-Carrée devenue depuis peu l'Institut agricole de l'Algérie et l'école de Philippeville.

La première, placée sur un domaine à proximité d'Alger, largement outillée en laboratoires, peut, par le niveau de ses études, lutter avec les écoles nationales de la Métropole. Elle reçoit non seulement les fils d'agriculteurs algériens, mais aussi des enfants de familles métropolitaines désireux de faire un apprentissage colonial et dont la majeure partie s'établit dans le pays même. A sa création, l'école de Maison-Carrée offrait aux jeunes gens, pouvant être appelés, soit comme propriétaires, soit comme gérants, à diriger de grandes ou moyennes exploitations dans la Colonie, une préparation professionnelle à la fois complète et pratique. Depuis sa transformation en Institut, l'école, tout en continuant à poursuivre le but pour lequel elle avait été créée, le complète par une activité tournée vers les recherches, l'expérimentation et la vulgarisation agricoles.

L'essor pris par cet établissement est suffisamment indiqué par l'accroissement du nombre des élèves : la promotion admise à l'Institut en 1921 comptait 75 étudiants. Il résulte, d'autre

part, des enseignements contenus dans *l'Exposé de la situation générale de l'Algérie* en 1921, que sur 172 élèves sortis diplômés depuis la création de l'école, 80 % d'entre eux (141) occupent des situations dans l'agriculture soit comme exploitants, soit comme régisseurs, 17 ont trouvé des situations dans les branches du commerce ayant d'étroits rapports avec l'agriculture. Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que l'Institut agricole reçoit des instituteurs, y accomplissant un stage d'un an, qui seront appelés à dispenser l'enseignement agricole dans les écoles primaires supérieures.

La tendance qui, au lendemain de la guerre, s'est manifestée d'une orientation vers les travaux de la terre, s'est traduite pour l'école d'agriculture de Philippeville par une augmentation notable du nombre des élèves. Elle en a compté 219, depuis sa création en 1901 jusqu'en 1914; elle en a reçu 111 en 1919 et 1920.

L'école de Philippeville donne un enseignement professionnel mi-scientifique, mi-pratique, de caractère essentiellement utilitaire, et embrassant toutes les branches de l'agriculture nord-africaine.

Former une élite comme à Maison-Carrée et, à un degré moindre, comme à Philippeville, c'est bien. Mais ce n'est pas suffisant. Il est absolument indispensable, si on veut atteindre un meilleur rendement des exploitations, des petites comme des grandes, que les notions qu'il est nécessaire de connaître pour se livrer rationnellement aux travaux de la terre pénètrent partout, dans la masse des petits exploitants et des ouvriers agricoles.

C'est pour répondre en partie à ce dernier besoin qu'ont été créées l'école d'apprentissage horticole, qui forme des ouvriers jardiniers greffeurs, l'école ménagère agricole qui donne un enseignement régulier d'une durée d'une année aux jeunes filles appelées à partager plus tard la vie du colon, et un enseignement trimestriel aux jeunes filles qui ne peuvent consacrer un an à leur formation de future compagne de maître d'une exploitation rurale.

En outre les rudiments de l'enseignement agricole sont donnés dans une grande partie des écoles publiques, qu'elles reçoivent des élèves européens ou des élèves indigènes. Ceux de ces derniers

qui fréquentent en particulier les écoles des territoires du Sud se livrent, dans les jardins dont ces écoles sont pourvues et sous la direction de l'instituteur, à des travaux de semailles ou de bouture dont ils pourront tirer quelque profit quand ils seront devenus des hommes.

L'importance que présente le développement de l'éducation agricole des indigènes ne saurait se discuter. Et il reste tant à faire en pareille matière ! Car il ne s'agit pas là d'une question de crédits budgétaires seulement, il y a aussi à compter avec l'inertie des intéressés eux-mêmes. En tout cas on ne peut que souscrire aux conseils contenus dans la circulaire que M. Haluc, inspecteur général de l'enseignement des indigènes, adressait tout récemment aux instituteurs pour appeler leur attention sur l'importance particulière de l'enseignement agricole en Algérie :

« Je crois devoir rappeler, écrivait-il, que le rôle de l'instituteur, en pays indigène, pour l'enseignement de l'agriculture, ne se borne pas à instruire ses élèves; son action doit dépasser l'école et le jardin scolaire, et même le champ d'expériences lorsqu'il en a un, et s'exercer sur les cultivateurs indigènes; il doit s'intéresser à leurs cultures, leur donner des conseils appropriés, prêcher, s'il est possible, d'exemple; bref, être dans la petite région dont son école est le centre, l'initiateur du progrès. Beaucoup d'instituteurs français, à cet égard, ont fait œuvre excellente; la tradition qu'ils ont établie n'est pas près de se perdre, je le sais; les jeunes gens la maintiendront; mais il est essentiel que les maîtres indigènes s'associent désormais à ces efforts, avec plus de décision qu'ils ne l'ont fait par le passé; les inspecteurs spéciaux, aux cours de leurs tournées fréquentes, les y aideront et, s'il le faut, les y stimuleront. »

Par ailleurs il a été fait quelque chose pour les indigènes adultes. Dans de nombreuses communes mixtes ont été créés des centres d'éducation professionnelle en vue de propager chez les populations autochtones nos méthodes de culture et de travail rationnel les plus simples. Ces centres d'éducation qui fonctionnent sous la direction de l'Administration, reçoivent en même temps l'aide de comités consultatifs formés de cultivateurs européens.

Entre autres moyens employés pour améliorer la production agricole des indigènes, il y a lieu de mentionner les encouragements donnés, sous forme d'avances consenties pour l'achat du matériel et du bétail, à des sociétés qui constituent en quelque sorte des coopératives de cultivateurs indigènes et appelées Djemaat et Fellahine. Ces sociétés groupent un certain nombre de sociétaires réunissant leurs propriétés de façon à obtenir une superficie totale d'une cinquantaine d'hectares, ce qui permet d'employer, sinon la machine, du moins une charrue plus perfectionnée que celle dont se servirait l'indigène livré à ses propres ressources et n'ayant qu'un lopin de terre à exploiter.

Mais il ne faut pas se le dissimuler, en cette matière la tâche à accomplir reste immense; il faudra du temps pour vaincre les habitudes routinières ancrées dans des populations restées primitives par certains côtés et qui conservent un grand fond d'insouciance.

Cependant le goût du bien-être qui s'empare petit à petit de toutes les classes de la population, en Algérie comme ailleurs, la force de l'exemple finiront bien par faire leur œuvre.

La colonisation.

Accroître la production agricole grâce à la mise en culture par l'élément européen, de nouveaux territoires, tel est l'un des buts poursuivis par la politique de colonisation.

« Toutes les bonnes volontés, lit-on dans une publication officielle, trouvent des chances sérieuses de succès en Algérie, mais cette colonie est plus particulièrement indiquée pour les agriculteurs de la Métropole, à l'étroit sur des terres insuffisantes. Ils peuvent pour la même somme d'argent et d'efforts obtenir en Algérie des propriétés beaucoup plus importantes, destinées à des plus-values de capital croissantes et rapportant, si on les exploite avec compétence, d'importants bénéfices ».

En vue de faciliter la venue dans l'Afrique du Nord d'agriculteurs métropolitains, un double système a été institué, le système des concessions gratuites de terre et celui de la « vente à bureau ouvert ».

Chaque année un certain nombre de centres de peuplement sont créés à l'intérieur de la Colonie et reliés aux centres déjà existants; leur territoire est divisé en différentes propriétés comprenant généralement un lot à bâtir et une ou plusieurs parcelles appropriées aux genres de culture de la région. La superficie totale de chaque propriété varie, suivant les centres, de 60 à 100 hectares; elle atteint et dépasse même 200 hectares dans certaines régions.

Ce sont les propriétés ainsi constituées qui sont cédées à titre gratuit ou vendues à bureau ouvert. Les concessions gratuites sont réservées aux Français, chefs de famille ayant des connaissances agricoles et justifiant de la possession d'un capital de 10.000 francs au minimum pour pouvoir mettre la concession en valeur; le concessionnaire doit s'engager à résider pendant 10 ans sur les terres concédées. La vente à bureau ouvert de propriétés d'étendue variable se fait exclusivement aux français d'origine européenne et aux Européens naturalisés. Le paiement du prix est assuré en cinq termes s'échelonnant sur une période de dix années. De même que le concessionnaire, l'acquéreur doit résider sur sa terre pendant dix ans, à moins qu'il ne se fasse remplacer par une famille ayant reçu l'agrément de l'Administration.

Ce ne sont donc, dans l'un comme dans l'autre cas, que les Européens qui peuvent bénéficier de la colonisation. Les indigènes en sont exclus et cette exclusion peut, à première vue, paraître surprenante. La presse s'est fait, à différentes reprises, l'écho de réclamations émanant de la population autochtone des indigènes naturalisés et des israélites, notamment, qui se sont plaints, avec quelque apparence de raison, de ne pouvoir profiter des « occasions » mises à la disposition des Européens.

L'exclusion se justifie cependant si on tient compte de ce fait que la nécessité de développer le peuplement de l'Algérie, soit en attirant les émigrants, soit en les retenant dans le pays, est le motif qui a inspiré la politique de l'aliénation des terres de colonisation.

On conçoit que l'œuvre de colonisation ne saurait être utilement poursuivie si on admettait les indigènes, c'est-à-dire des

gens fixés dans le pays depuis plusieurs générations, à la distribution des terres. Un autre argument, qui n'est pas sans valeur, est invoqué par les partisans du maintien du *statu quo* : un moyen très efficace d'initier les indigènes aux méthodes de culture moderne est d'installer le plus grand nombre possible d'Européens au milieu d'eux. Car plus les exemples sont répétés, plus ils ont de force convainquante.

Chaque ferme européenne, a déclaré un membre indigène des délégations financières à l'une des séances de l'Assemblée, constitue une école professionnelle pour les indigènes. C'est dire que la création de nombreux centres de colonisation ne saurait trop être souhaitée. Et le jour où chaque indigène pourra se persuader, en regardant autour de lui, qu'une culture rationnelle donne des produits autrement abondants que la culture traditionnelle qu'il a toujours pratiquée, il est à espérer qu'il abandonnera les procédés routiniers pour se mettre à l'unisson des agriculteurs venus de l'autre côté de la Méditerranée.

Ce jour-là, les récoltes ne seront sans doute pas tellement brillantes que les plus difficiles puissent s'en montrer satisfaits; mais qui pourrait nier qu'elles deviendront singulièrement meilleures que ce qu'elles sont à l'heure actuelle.

III. — L'AIDE MINIÈRE

D'après *l'Exposé de la Situation générale de l'Algérie en 1921*, les concessions de mines instituées dans la Colonie se montent à 113 et se répartissent de la façon suivante :

12 dont 5 inexploitées dans le département d'Oran; 23 dont 18 inexploitées dans le département d'Alger et 78 dont 46 inexploitées dans le département de Constantine. *L'Exposé* ajoute que dans certaines concessions considérées comme exploitées, on s'est borné à exécuter des travaux peu importants de recherches, de préparation ou d'entretien.

Pour l'année 1922 le nombre des concessions s'est élevé à 118 se répartissant ainsi : département d'Oran 14 dont 6 inexploitées; département d'Alger 23 dont 13 inexploitées; département de Constantine 81 dont 51 inexploitées (1).

(1) « La statistique de l'Industrie minière en France et en Algérie pour l'année 1920 », dressée par le Ministère des Travaux publics et publiée par l'Imprimerie nationale (1922) indique que le nombre de concessions existant en Algérie pour l'année 1920 est de 109 avec une superficie de 11.040 hectares. Ces concessions se décomposent ainsi :

	Concessions		Superficie des concessions		Proportion % des concessions exploitées	
	existantes	exploitées	existantes	exploitées	Nombre	Superficie
Combustibles minéraux	2	1	1.981	945	50	48
Minéral de fer . . .	23	11	25.143	11.773	48	47
Autres minerais métallifères	81	30	82.475	26.747	37	32
Source salée	1	»	94	»	»	»
Pétrole	1	»	187	»	»	»
Soufre	1	1	1.160	1.160	100	100
Ensemble	109	43	111.040	40.625	39	37
Pour la France, les chiffres d'ensemble correspondants sont :	2.121	648	1.363.658	679.131	31	50

On peut affirmer d'une façon générale que le sous-sol algérien est d'une très grande richesse. Mais l'abondance des minerais répandus sur le territoire de notre colonie ne peut guère être envisagée qu'au point de vue de l'exportation car le défaut de combustible empêche l'exploitation sur place. Mieux vaudrait évidemment exporter des produits fabriqués; l'exportation des produits naturels n'est cependant pas à dédaigner. Elle aussi, quoique à un degré moindre, a son influence non négligeable sur le change.

Théoriquement d'ailleurs on conçoit très bien que l'absence de combustible ne soit pas un empêchement absolu à la mise en œuvre sur place des minerais. Quand on n'a pas de charbon, ce n'est pas une chose excessivement compliquée et en tout cas au-dessus des forces humaines que d'en faire venir.

Le minerai va bien, lui, là où il y a du charbon. Pourquoi le charbon n'irait-il pas à son tour là où il y a du minerai. La Grande-Bretagne par exemple achète du minerai de fer algérien pour le transformer en fonte ou en acier; l'Algérie pourrait fort bien acheter elle-même du charbon anglais, pour pouvoir faire sur place les transformations qu'opère chez elle la vieille Angleterre.

Telle est du moins la théorie. Il est à peine utile d'ajouter que, dans la pratique, le problème se complique étrangement. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on crée une puissante industrie métallurgique. Pour longtemps encore, l'Algérie, quelle que puisse être la richesse de son sous-sol, semble devoir rester un pays agricole.

Le Fer.

Le fer est assez répandu en Algérie; on trouve des gîtes dans chacun des trois départements de la Colonie, en particulier dans celui de Constantine où ils sont les plus importants; l'extraction du minerai atteint, depuis une dizaine d'années des chiffres relativement élevés, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant, dressé d'après les renseignements contenus dans la *Vie économique de l'Algérie* :

1910 ...	1.060.502 tonnes.	1917	985.293 tonnes
1911	1.082.856 —	1918	894.933 —
1912	1.273.992 —	1919	738.579 —
1913	1.338.890 —	1920	1.059.820 (1)
1914	1.247.042 —	1921	707.043 —
1915	960.880 —	1922	941.339 —
1916	1.043.865 —		

Les chiffres de l'extraction correspondent à peu de chose près à ceux de l'exportation, ces derniers se sont élevés à :

1910	1.065.028 tonnes	1917	1.065.512 tonnes
1911	1.102.143 —	1918	759.217 —
1912	1.232.979 —	1919	782.885 —
1913	1.363.400 —	1920	1.114.438 —
1914	1.115.021 —	1921	684.965 —
1915	818.702 —	1922 ...	1.294.906 —
1916	938.684 —		

On notera que l'année 1920 a marqué une amélioration sensible dans la production du minerai de fer; cette amélioration ne s'est pas maintenue l'année suivante : la production et l'exportation de 1921 sont revenues à ce qu'elles étaient en 1919. Mais elle s'est, en ce qui concerne surtout l'exportation, considérablement accentuée en 1922. Le chiffre des exportations s'est rapproché de celui de 1913, le plus élevé qui ait été enregistré.

Où va le minerai de fer extrait du sol algérien? Au point de vue particulier qui nous occupe — celui de l'influence de la

(1) « La Compagnie de Mokta el Hadid a extrait en 1920, 534.000 tonnes de minerai de fer, la Société des mines de Rouina 204.000 tonnes et la Société des mines de Zaecar 133.000 tonnes. Les autres mines et minières de l'Algérie ont produit ensemble 189.000 tonnes de minerai. Le total de l'extraction s'élève ainsi à 1.060.000 tonnes, chiffre inférieur de 289.000 tonnes à l'extraction de 1913 et supérieur de 322.000 tonnes à celle de 1919. Cette production comprend presque exclusivement des minerais non phosphoreux.

La valeur totale de ces minerais a été d'environ 54 millions de francs, soit une valeur moyenne de 50 fr. 94 par tonne. En 1913, la valeur moyenne était de 10 fr. 66 et en 1919, de 34 fr. 64. »

(Statistique de l'industrie minière en France et en Algérie pour l'année 1920, page 20).

production algérienne sur le change français — il est intéressant de le savoir.

Les statistiques douanières établissent que de 1910 à 1920, l'Angleterre a acheté 78 % de la production totale algérienne, alors que la France n'en absorbait pendant la même période que 30 %. Les exportations de l'année 1921 se sont réparties de la manière suivante :

Angleterre.....	454.971 tonnes.
Allemagne.....	187.152 —
France	22.492 —
Pays-Bas	15.200 —
Belgique	3.150 —
Tunisie	2.000 —
Total.....	684.965 tonnes.

valant, d'après les prix établis par la Commission des valeurs en douane 26.713.000 francs.

Les exportations algériennes sont évidemment susceptibles de s'accroître. Elles le sont d'autant plus qu'un gisement très important, celui de l'Ouenza (1), dont la presse et le Parlement

(1) Il ne faudrait pas s'exagérer outre mesure l'importance de ce gisement. Quand il fut découvert, ainsi qu'il arrive toutes les fois qu'un gisement quelconque apparaît pour la première fois aux yeux des chercheurs, on parla de richesse incalculable. Certes l'Ouenza constitue un gîte intéressant. Mais il convient de l'estimer à sa juste valeur. D'après un rapport (N° 1152 session de 1911) présenté à la Chambre par M. Péchadre sur le projet de loi relatif à la concession du chemin de fer de Bône au Djebel Ouenza, le gîte renfermerait 40 millions de tonnes de minerai. Se basant sur les résultats de l'enquête faite par le II^e Congrès géologique qui s'est tenu à Stockholm en août 1910, M. Pechadre évaluait aux chiffres suivants, en millions de tonnes, les réserves de minerais de fer de l'Europe :

	Réserve connue		Réserve probable	
	Mineral	Fer	Mineral	Fer
Allemagne... ..	3.607	1.270	considérable	
France.....	3.300	1.140	» »	
Angleterre.. ...	1.300	455	considérable	
Suède	1.158	740	178	105
Russie	864	387	1.056	424
Espagne	711	349	considérable	
Norvège	367	124	1.545	525

se sont tant préoccupés il y a une quinzaine d'années, pourra, dans quelque temps, être exploité à plein rendement et fournir ainsi un contingent appréciable dans la production totale algérienne.

Le zinc.

On extrait chaque année, des mines algériennes, des quantités appréciables de minerais de zinc. Mais ces quantités varient dans d'assez fortes proportions commandées qu'elles sont par l'importance des demandes venues du dehors. Celles-ci du fait de la guerre ont suivi, durant les dix dernières années, une courbe assez irrégulière.

La production s'établit comme suit (1) :

1913	82.236 tonnes.	1918	16.434 tonnes
1914	36.437 —	1919	13.257 —
1915	21.514 —	1920	26.977 —
1916	37.990 —	1921	14.100 —
1917	39.545 —	1922	33.478 —

Parce que les exportations commandaient l'extraction, les chiffres de celles-là se sont rapprochées des chiffres de celle-ci au cours de ces dix dernières années. C'est ce qui s'est passé pour le minerai de fer ainsi que pour la plupart des produits du sous-sol algérien.

Notre Colonie n'a pas pour le zinc une clientèle fixe, passant chaque année des commandes d'égale importance. C'est ainsi que la Belgique qui lui achetait en 1913 près de 55.000 tonnes de minerai, ne lui en a demandé qu'une vingtaine de mille tonnes en 1920; de même les achats de l'Angleterre ont suivi des fluctuations aussi sensibles, passant par exemple de 7.700

Rapprochée de ces chiffres, la réserve de Djebel Ouk — dont il ne faut pas nier l'importance — ne représente qu'une fraction modeste de la réserve mondiale. Ajoutons qu'en 1921 la production des minières de l'Ouenza, ouvertes cette année même à l'exploitation, s'est élevée à 15.000 tonnes de minerai.

(1) Voir l'Exposé de la Situation générale en Algérie en 1921 et la Vie économique de l'Algérie.

tonnes en 1913 à 28.300 tonnes en 1917 pour retomber à 1.500 tonnes en 1920 et à 5.300 en 1921. L'Allemagne qui était, avant la guerre, gros importateur de minerai de zinc algérien, n'en achète plus du tout à l'heure actuelle.

Quant aux exportations de la dernière année dont les résultats définitifs sont connus, l'année 1921, elles se sont réparties exclusivement entre la France et la Belgique, la première prenant 4.200 tonnes de minerai et la seconde 13.331 tonnes, le tout représentant une valeur d'un peu moins de 4 millions de francs.

Le plomb.

Les quantités de minerai de plomb (oxydé et sulfuré) extraites au cours de ces dernières années ont atteint les chiffres suivants :

1915	9.271 tonnes.	1919	8.435 —
1916	22.819 —	1920	11.749 —
1917	23.186 —	1921	9.744 —
1918	13.196 —	1922	14.089 —

Ici encore on se trouve en présence d'une production tout à fait irrégulière et dont les causes sont les mêmes que celles qui ont affecté la production du zinc, à savoir l'irrégularité des commandes venues du dehors.

En 1921 les seuls achats enregistrés sont ceux de la France (8.214 tonnes), de la Tunisie (2.708) et de l'Allemagne (500) soit une exportation totale de 11.422 tonnes d'une valeur de 4 millions de francs.

Autres minerais.

Les statistiques douanières de l'année 1921 enregistrent l'exportation de 2.008 tonnes de minerai et demi-produits de cuivre, à destination de la France, de 320 tonnes d'antimoine, de 1.803 tonnes de manganèse.

Le pétrole.

La guerre a mis particulièrement en lumière toute l'importance du pétrole. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce qu'on se soit employé, au lendemain de l'armistice, à rechercher et même à découvrir un peu partout le précieux combustible.

On a cru en trouver en France, on a cru en trouver aussi en Algérie. Mais les résultats obtenus jusqu'à présent ne permettent guère de conserver les longs espoirs et les vastes pensées. On a bien, par ci par là, foré quelques puits et le pétrole a jailli en quelques endroits. Les quantités produites sont, jusqu'à présent, assez négligeables.

En réponse à une question écrite qui lui avait été posée par un député, au sujet de la production pétrolifère de l'Algérie le Ministre de l'Intérieur répondait en avril 1920 de la façon suivante :

« Jusqu'à présent une seule concession a été accordée, elle remonte à 1903; la production totale du gisement concédé a été depuis l'institution de la concession, de deux mille tonnes en viron ».

« Actuellement douze demandes de concession sont en instance. Au cours des recherches effectuées, il a été extrait environ cinq mille tonnes de pétrole (1) ».

Faut-il attendre davantage? Beaucoup de bons esprits le pensent. A la Chambre des Députés, on paraissait, à un moment donné, fonder quelques espérances sur la richesse en pétrole de l'Algérie. A preuve la proposition de résolution, présentée par un certain nombre de députés à la séance du 25 septembre 1920, et ainsi conçue :

« La Chambre prenant acte des engagements successifs des divers Ministres des Travaux publics, affirme la nécessité de n'accorder aucune concession d'exploitation de terrains pétrolifères, en Algérie, avant que les commissions compétentes aient été consultées et que la Chambre ait été appelée à se prononcer

(1) *Journal Officiel* du 14 avril 1920.

sur le régime qu'il convient d'appliquer à ces concessions, en attendant le vote du projet de loi soumis à ses délibérations.»

Du moment que des députés ont estimé nécessaire d'appeler la Chambre à délibérer sur les demandes de concession, c'est qu'ils ont pensé que ces concessions étaient importantes et que leur exploitation pouvait présenter un intérêt national. Il est évidemment regrettable que d'aussi belles perspectives n'aient pas eu de lendemain.

Voici, du reste, l'état de la question d'après *l'Exposé de la situation générale de l'Algérie en 1921* :

Les recherches se poursuivent mais aucun fait nouveau n'est à signaler dans le département d'Oran. Des traces de pétrole et des gaz inflammables ont été rencontrés à 933 mètres de profondeur au village de l'Hillil; un sondage pratiqué à Bel Hacel a donné de l'eau salée et des gaz inflammables; un autre sondage au même endroit a fourni une importante venue d'eau salée accompagnée de gaz. Le sondage d'Ain-Zeit a révélé quelques traces d'huile minérale, celui de Mazocena de petites quantités de gaz; à la profondeur de 1.364 mètres (sondage de Rabelais), il a été rencontré de légers suintements de pétrole qui ont permis d'extraire 210 litres de cette substance.

Enfin du périmètre de la concession des mines de pétrole de Messila, il a été extrait en 1921, 148 tonnes de pétrole brut; l'extraction a atteint 1.370 tonnes en 1922.

Les phosphates.

Quatre compagnies extraient le phosphate de chaux dans le département de Constantine et la production atteint des chiffres intéressants. Elle s'est élevée à 370.934 tonnes en 1913, à 271.162 tonnes en 1920, à 456.169 tonnes en 1920, à 396.300 tonnes en 1921, à 483.308 tonnes en 1922, En 1916, année exceptionnelle, l'extraction des phosphates s'était chiffrée par 855.712 tonnes.

L'agriculture algérienne absorbe une bonne partie des phos-

phates extraits, le reste étant expédié hors de la colonie. Pendant l'année 1921, les exportations se sont montées à 372.620 tonnes et à 25 millions de francs. La France est le principal pays importateur avec 96.370 tonnes. Viennent ensuite, l'Espagne, pays à change élevé (87.278 tonnes), l'Angleterre, pays également à change élevé (59.839 tonnes), l'Italie (50.415 tonnes), l'Allemagne (45.107), les Pays-Bas (17.410), la Belgique (13.100). En 1922 les exportations totales ont atteint 525.997 tonnes.

C'est à n'en pas douter, le phosphate qui, avec les minerais de fer, constitue la grande richesse du sous-sol algérien. La production actuelle, déjà encourageante, paraît devoir être aisément quadruplée quand sera mis en exploitation l'immense gisement de Djebel Onk. Car c'est un million et demi de tonnes annuelles que les moins optimistes espèrent tirer du Djebel Onk.

Le Djebel Onk n'est pas encore en exploitation et il ne le sera vraisemblablement pas avant quelques années; cependant déjà des voix se sont élevées pour exprimer la crainte d'une surproduction phosphatière.

Une conférence qui s'est tenue au mois de mars 1921 au Ministère des Travaux publics a posé la question de savoir s'il ne convenait pas de renoncer à l'exploitation de nouveaux gisements. Comme il fallait s'y attendre, la presse algérienne a jeté feu et flamme à l'annonce de cette décision. Certaines feuilles ont fait de l'humour: « Une crise de super-production phosphatière, écrivait notamment un organe constantinois, est à craindre; on envisage des mesures pour y parer. Allez, après cela, mettre en doute la prévoyance de nos dirigeants. »

La question n'est pas de celles qui se résolvent par des plaisanteries. Si vraiment la crise de surproduction a de sérieuses chances de se produire, mieux vaut évidemment attendre quelque temps avant d'entreprendre des travaux coûteux qui risqueraient d'être insuffisamment rémunérateurs ou qui pourraient même n'apporter aucun bénéfice; le procès de la surproduction n'est du reste plus à faire.

Mais les craintes exprimées sont-elles fondées? Il est permis d'avoir à cet égard plus qu'un doute. L'agriculture mondiale ne peut-elle vraiment absorber plus de phosphates qu'il n'en est

produit actuellement? Poser la question c'est, semble-t-il, la résoudre (1).

Les rendements obtenus à l'hectare dans différentes parties du monde, en particulier en Europe et surtout en France, sont loin d'avoir atteint le maximum que l'on peut espérer. Certes, la loi établie par les économistes du « rendement moindre que proportionnel » impose une limite à l'emploi des engrais (2). Et il n'est pas un agriculteur qui, bien qu'ignorant de la science économique, ne sache cependant qu'en doublant la quantité des engrais il ne double pas sa production.

Mais il sait que s'il ne la double pas, il l'augmente. C'est pourquoi il a tout intérêt à trouver des phosphates en abondance et qui lui donnera cette abondance et aussi du bon marché si ce n'est l'exploitation de nouveaux gisements?

La vieille Europe semble devoir offrir un débouché suffisant à toute la production phosphatière de l'Afrique du Nord, à celle de la Tunisie et du Maroc, comme à celle devenue plus importante lorsque le Djebel Onk sera en exploitation, de l'Algérie. L'Amérique qui, avant la guerre, exportait un million et demi de tonnes en moyenne par année, paraît vouloir réserver sa production à la consommation indigène : cette intention est nettement traduite par l'interdiction d'exportation inscrite dans les actes de concession survenus après 1913. On peut donc compter qu'à bref délai les phosphates américains cesseront de faire concurrence aux phosphates africains.

Ajoutons encore, pour montrer que les besoins en phosphates sont loin d'être satisfaits, qu'avant la guerre, la Belgique consommait une moyenne de 400 kgs d'engrais phosphaté à l'hectare, alors que la France n'en employait que 85. Or, la Belgique obtenait des récoltes de 25 quintaux de blé et de 200 quintaux de

(1) La production française de phosphates naturels a été en 1920 de 125.000 tonnes; les importations s'étant élevées à 881.000 tonnes et les exportations à 3.000, la consommation de l'année ressort à un peu plus d'un million de tonnes (Cf. Statistique de l'Industrie minérale en France et en Algérie pour l'année 1920, p. 50).

(2) Et encore faut-il noter que la loi de saturation, énoncée il y a quelque trente ans par Valenti, a apporté des corrections consolantes à la rigidité décevante de la loi du rendement moindre que proportionnel.

pommes de terre à l'hectare, les chiffres correspondants pour la France étant seulement 13 et 91. Et la France n'était pas et n'est pas resté le plus arriéré des pays européens au point de vue agricole. Dans de nombreux pays de l'Europe centrale la consommation des engrais est, toutes proportions gardées, beaucoup moins élevée que chez nous. Selon toutes probabilités, elle s'accroîtra là comme ailleurs assez rapidement et la demande de phosphates se fera par cela même toujours plus forte.

C'est assez dire que l'exploitation de Djebel Onk s'impose et qu'elle ne saurait avoir que des résultats satisfaisants. L'agriculture européenne comme l'agriculture algérienne en tirerait un excellent profit et l'Algérie — la France par conséquent — inscrirait par surcroît à l'actif de sa balance commerciale des chiffres dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils seraient fort intéressants.

Pour rassurer ceux qui craignent la surproduction, il suffira de préciser que ce n'est pas demain que les phosphates de Djebel Onk pourront être offerts aux agriculteurs (1). Car le

(1) Interrogé par la voie des questions écrites par un député, au sujet du retard apporté à la déclaration d'utilité publique du chemin de fer qui doit desservir le Djebel Onk, le Ministre de l'Intérieur a fait la réponse suivante :

« La mise en adjudication du gisement phosphatier de Djebel-Onk est liée à celle de la détermination préalable de la voie d'évacuation dont la construction incombera à l'amodiataire. On ne peut songer à procéder à l'adjudication du gisement minier qui comportera, nécessairement, une redevance, à la tonne, sans avoir, en premier lieu, précisé les charges qui incomberont à l'amodiataire et celle imposée par la construction d'une voie ferrée est capitale. »

« La Commission des Travaux publics de la Chambre a, dans sa séance du 9 décembre dernier, écarté le projet de loi portant déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Djebel Onk à Bône par Sedrata et invité le Gouvernement à demander aux délégations financières, d'étudier de nouvelles voies d'évacuation. »

« Au cours de leur session extraordinaire de décembre 1922, les délégations financières, saisies de la question conformément aux vœux de la Commission des Travaux publics de la Chambre se sont prononcées en faveur de la ligne de Djebel-Onk à Bône par Tébessa. Le Gouverneur général a aussitôt prescrit de commencer l'instruction prévue par l'ordonnance du 18 février 1834 pour l'établissement de ce nouveau projet. L'enquête s'ouvrira le 10 mars prochain. »

(Journal Officiel du 19 mars 1923)

gisement, situé dans le sud constantinois au voisinage de la frontière tunisienne, est, hélas ! loin de la mer. Avant de songer à le mettre sérieusement en exploitation, il est indispensable de le relier soit à un port, soit à une ligne de chemin de fer déjà existante. Et ce sont quelque cent kilomètres de voie ferrée qu'il s'agit de poser, dans un terrain parfois accidenté, opération qui ne nécessitera pas moins de quatre à cinq années de travail.

Sans vouloir prophétiser, il n'est pas défendu de penser que dans quatre ou cinq ans d'ici, la demande de phosphates devant se faire de plus en plus élevée — toute crainte de surproduction aura complètement disparu, même si les productions tunisienne et marocaine prenaient une extension considérable.

Les carrières.

En dehors des exploitations de phosphate de chaux, on ne trouve en Algérie aucun groupe de carrière qui mérite de retenir l'attention. Il y a lieu cependant de mentionner, le long de la côte, dans la région de Tenès et de Mostaganem, l'existence de gisements de terre d'infusoires ou kieselguhr, qui reçoit de nombreuses utilisations notamment dans la fabrication de la dynamite et dans la construction.

L'Algérie a exporté en 1921, 15.639 quintaux de terre d'infusoires valant près d'un million de francs. La France lui en a acheté 6646 quintaux et l'Angleterre 8.170 quintaux. D'autres pays sont également acheteurs de terre d'infusoires algérienne, mais pour de faibles quantités : la Belgique 627 quintaux, les Pays-Bas 125, l'Espagne 60. Les exportations de terre d'infusoires ont, en 1922, plus que doublé par rapport à 1921 ; elles se sont élevés à 34.257 quintaux.

IV. — L'AIDE FINANCIÈRE

C'est devenu un truisme que d'affirmer qu'un pays qui a d'excellentes finances voit sa devise nationale faire prime sur tous les marchés ou au pis aller cotée au pair. Si le franc est en baisse sur la plupart des places du monde, cela tient en partie au mauvais état dans lequel se trouvent nos finances.

La cause d'une pareille situation, nul ne l'ignore : la guerre et la carence allemande.

La carence allemande ne sera peut-être pas éternelle. Mais il y a quelque chose dont nos finances garderont longtemps la trace : les dépenses occasionnées par la guerre et dont le poids reste à la charge du pays qui les a faites.

Déjà le contribuable français s'est vu imposer un fardeau considérable pour assurer les services des emprunts de guerre. Pour si bizarre que cela paraisse, le contribuable algérien n'a pas à supporter la charge de ces emprunts.

Quelle en est la raison? L'Algérie, depuis 1901, forme une personnalité morale distincte de l'Etat français (1); elle a un patrimoine qui lui est propre; elle a son budget spécial. Autrement dit, elle subvient seule à toutes ses dépenses — à l'exception cependant des dépenses militaires acquittées par la Métropole et pour lesquelles l'Algérie donne une subvention annuelle de 25 millions (2), et pour payer ses dépenses elle conserve intégralement les recettes perçues sur l'étendue de son territoire.

(1) Loi du 19 décembre 1900.

(2) On sait qu'il y a en Algérie, un corps d'armée, le 19^e. L'entretien d'un corps d'armée coûte assurément beaucoup plus de 25 millions par an.

Le contribuable algérien n'a pas en somme à s'inquiéter du budget métropolitain; au point de vue de ses obligations vis-à-vis du fisc, une seule chose est de nature à l'intéresser, l'état du budget algérien.

Quand la Métropole engage des dépenses, quelle que soit leur importance, quel que soit leur intérêt, national ou local, ces dépenses ne se retrouvent jamais sur la feuille d'impôts du contribuable algérien; elles ne s'y trouvent pas, même quand il s'agit de l'indépendance et de la vie de la patrie. En un mot le contribuable algérien, ne participe pas aux dépenses nées de la guerre.

Il y a là quelque chose qui, semble-t-il, choque l'équité. Les Algériens, c'est à leur honneur, revendiquent hautement la qualité de Français. Ils en réclament tous les droits et personne ne peut songer un seul instant à les leur refuser. Il semble donc logique qu'ils ne soient affranchis d'aucun des devoirs des Français.

N'est-ce pas d'ailleurs aussi pour eux que la France — avec les poitrines de tous ses enfants, qu'ils fussent nés sur le territoire métropolitain, ou bien dans des régions lointaines sur lesquelles flotte le drapeau tricolore — a eu à soutenir, pendant plus de quatre années, une lutte gigantesque. Qu'on s'imagine ce qu'il serait advenu de l'Algérie (1) et des autres colonies si la guerre de 1914-18 avait eu une autre issue que celle qui l'a couronnée!

Et puis, la prospérité de l'Algérie est étroitement liée à la prospérité de la Métropole. Si celle-ci devait un jour aller à la ruine, celle-là ne tarderait guère à la suivre sur la pente fatale. Peut-être même, et c'est là l'hypothèse la plus vraisemblable, s'y trouverait-elle engagée en même temps.

La question du change français en particulier ne saurait laisser les Algériens indifférents. Quand la devise nationale baisse, leur patrimoine se trouve diminué absolument comme celui d'un Français habitant la Métropole, de même que leur patrimoine s'augmente quand notre change s'inscrit en hausse.

(1) « Nous aurions pu devenir ici Allemands, a déclaré M. Morinaud, le 7 avril 1917, aux Délégations financières. Nous étions la rançon du triomphe de l'Allemagne. »

Le Français d'Algérie a donc comme le Français de France le plus grand intérêt à ce que le change s'améliore. La conclusion s'impose : puisqu'en la matière, l'intérêt s'accorde avec le devoir, puisque l'assainissement des finances métropolitaines a un effet certain sur le cours du franc, pourquoi le Français d'Algérie ne contribuerait-il pas à faire monter le franc, en prenant sa part des charges presque écrasantes que la guerre a placées sur les épaules des Français de France ?

La question est d'importance et ne manque pas d'être assez délicate, dès qu'on lui veut donner une solution pratique. Elle ne semble pas, jusqu'à présent, avoir retenu l'attention des Pouvoirs publics ni celle des publicistes, de ce côté-ci de la Méditerranée. Elle n'a pas été soulevée au sein du Parlement français. Seules, les Délégations financières algériennes l'ont effleurée, mais sans la résoudre.

Devant elles à un certain moment, un engagement moral de contribuer aux dépenses occasionnées par la guerre a été pris. A la séance du 8 mars 1917, M. Lutaud, gouverneur général, après avoir rappelé les sacrifices en hommes de l'Algérie et sa participation aux emprunts de guerre, s'écriait :

« Si la France veut davantage, vous le lui donnerez sans marchandier. S'il faut concourir avec les autres provinces indemnes à la réparation des ruines accumulées dans le Nord de la France, vous répondrez à son appel, et si l'on vous attribue la bonne mesure, vous vous déclarerez encore satisfaits. Que la France parle, vous êtes prêts à de nouveaux sacrifices dans la mesure de vos possibilités... Dans la renaissance de la patrie, l'Algérie revendiquera sa part (1).

Et à la séance du 7 avril 1917, M. Morinaud faisait les déclarations suivantes :

« Il reste bien entendu, comme l'a déclaré M. le Gouverneur général dans son discours inaugural, que l'Algérie entend contribuer avec la France à la réparation des dommages causés par nos cruels ennemis dans les départements envahis. En cette circons-

(1) Compte rendu de la séance des Délégations financières, année 1917, page 7.

tance nous demanderons à être frappés dans la même proportion que la métropole elle-même. Si cette contribution est trop forte pour être payée sur notre budget ordinaire, nous la comprendrons dans notre grand emprunt. Nous n'entendons nullement nous dérober à ce devoir. D'ores et déjà nous revendiquons notre part dans l'effort à réaliser par la France et par toutes ses colonies au profit de nos frères des départements qui ont été ravagés par les barbares.

« M. le Gouverneur général a engagé à cet égard la signature des Délégations financières, il savait que la traite morale tirée sur nous serait payée à son échéance. Elle le sera » (1).

Enfin dans cette même journée, quelques instants avant que la clôture de la session fut prononcée, M. Lutaud, disait :

« La plus belle réponse que vous ayez pu donner à vos détracteurs, c'est d'affirmer que vous êtes prêts à tous les sacrifices pour venir en aide à la mère patrie. Vous avez affirmé que vous n'attendiez qu'un signal de la métropole. Vous avez fait une déclaration qui avait la valeur d'un serment : c'est que vous sauriez vous élever au-dessus des misérables discussions de chiffres et, que sans compter, dans la mesure de vos forces, vous apporteriez votre contribution à la guérison des plaies de nos provinces meurtries. »

Terminant son discours, le Gouverneur général rappelait les paroles prononcées quatre ans auparavant par un délégué financier : « Oui, nous sommes Algériens, mais nous sommes avant tout Français. Tout pour l'Algérie, tout pour la France, mais la France d'abord (2). » Et le compte rendu porte : vifs applaudissements.

Les déclarations faites devant les Assemblées algériennes ont trait à la participation de la Colonie aux réparations des régions dévastées. Pas plus dans le discours du Gouverneur général que dans celui de M. Morinaud il n'est question, explicitement du moins, des dépenses de guerre proprement dites.

(1) Compte rendu des séances des Délégations financières, année 1917, page 463.

(2) Op. Cit. page 769.

Pourquoi cela? La raison s'en devine aisément. Au moment où les déclarations étaient faites, la guerre battait son plein et personne ne pouvait en prévoir la fin; le moment n'était donc pas encore venu de chiffrer le coût de la guerre et de déterminer suivant quelles proportions les dépenses seraient réparties entre vainqueurs et vaincus.

Mais sur la question des réparations tous étaient unanimes, personne ne concevait que le pays ravagé par l'ennemi ne fût restauré et qu'il ne fût placé dans l'état où il se trouvait avant l'invasion. Pour cette œuvre aucun sacrifice ne paraissait exagéré et l'Algérie — on ne saurait trop l'en féliciter — proclamait spontanément, par la voie de ses représentants autorisés, qu'elle entendait prendre sa part, sa large part des frais de l'opération. Elle n'attendait que le « signal » de la Métropole.

Ce signal n'est pas encore venu. L'heure de le lancer n'a-t-elle pas sonné? Oui, certes. Mais encore faut-il s'entendre sur ce qu'il convient de demander aux Français établis de l'autre côté de la Méditerranée.

Un premier point sera facilement acquis : pas plus que les métropolitains, les Algériens ne doivent supporter la charge des réparations; celle-ci incombe tout entière aux Allemands de par le traité de Versailles et de par la justice la plus élémentaire.

Les Allemands, il est vrai, sont loin de remplir leurs obligations; n'eût été l'argent français, nos départements du Nord et de l'Est seraient encore dans un état voisin de celui dans lequel les avait laissés l'armistice. Et les contribuables du pays attaqué et vainqueur continuent à faire l'avance des sommes que doivent payer les contribuables du pays agresseur et vaincu. Des avances remboursables? Il faut évidemment l'espérer. N'empêche que les capacités de paiement — même s'il s'agit d'avances exclusivement remboursables — ont des limites. Si l'on doit continuer à faire appel à la bourse des Français, l'œuvre de réparation risque fort de ne pouvoir être achevée ou de ne s'achever que dans un temps encore assez éloigné.

Y a-t-il pourtant œuvre plus urgente que celle-là soit qu'on l'envisage du point de vue purement moral, soit qu'on n'en considère que le point de vue strictement utilitaire! Le nord et l'est

de la France restaurés, c'est, il ne faut pas l'oublier, la possibilité pour la partie la plus riche de notre pays, de recommencer à produire comme avant la guerre, d'accumuler des richesses sur le territoire national et de permettre de nouveau de larges exportations. C'est, en définitive, assurer l'amélioration du change.

Et alors tant que l'Allemagne ne paiera pas, qu'on fasse appel au contribuable algérien, pour que ses avances, venant s'ajouter aux avances du contribuable français, facilitent la continuation de la tâche entreprise. Pour le Français d'Algérie, comme pour le Français de France, il ne s'agira, en l'occurrence, que d'avances remboursables à récupérer au fur et à mesure des versements allemands.

On ne saurait ici ni chiffrer l'importance de l'effort à accomplir pour l'Algérie ni entreprendre l'étude des détails techniques de l'opération. Il appartiendra, s'il y a lieu, après un large échange de vues entre le pouvoir central et l'administration de la Colonie, aux services financiers des deux pays de les régler de concert. Il suffira d'indiquer que le point de départ de l'opération paraît devoir être l'emprunt — mesure à laquelle faisait allusion M. Morinaud dans son discours — dont l'amortissement sera assuré par les paiements à recevoir de l'Allemagne.

Reste la question des dépenses non recouvrables occasionnées par la guerre. A l'égard de ces dernières l'Algérie n'a pas manifesté son sentiment de façon explicite. C'est sans doute par l'effet d'une simple prétérition. Elle s'est déclarée prête à contribuer à la restauration du pays dévasté; ce serait faire outrage à son patriotisme que de dire qu'ayant partagé, dans la chair de ses enfants, les souffrances de la mère patrie, elle ne veut pas également partager les charges financières que la guerre a laissées sur les épaules de cette même mère patrie.

Ici, ce n'est plus une avance que la Métropole est en droit d'attendre, qu'elle recevra certainement de l'Algérie, c'est un don complet ne comportant aucun remboursement, d'où une plus grande difficulté pour arriver à fixer le chiffre de la contribution algérienne.

Pour ce faire, il est indispensable en effet de comparer les charges respectives qui pèsent sur le contribuable algérien et

sur le contribuable français. Or, établir quel est le plus imposé des contribuables de différents pays dont le système fiscal n'est pas identique, est en général une chose excessivement compliquée. Pour s'en rendre compte il n'y a qu'à se rappeler les interminables discussions auxquelles a donné lieu l'article 12 de l'annexe 11 de la partie VIII du traité de Versailles qui attribue à la Commission des Réparations, les pouvoirs de contrôle les plus étendus « de façon à acquérir la certitude « qu'en général le système fiscal allemand est tout à fait aussi « lourd proportionnellement que celui d'une des puissances « quelconques représentées à la Commission. »

Tour à tour l'Angleterre, la France, les Etats-Unis et l'Italie ont affirmé avoir institué le système fiscal le plus lourd, et l'Allemagne n'a pas manqué de prétendre à différentes reprises, et chiffres à l'appui, que ses nationaux étaient surchargés d'impôts.

La comparaison des charges pesant sur le contribuable algérien et sur le contribuable français (1), bien que comportant quelques difficultés, est néanmoins plus aisée à faire que la comparaison des charges qui frappent le contribuable français et le contribuable anglais par exemple. Le système fiscal de l'Algérie, offre en effet de très grandes ressemblances avec le système fiscal de la Métropole sur lequel il est calqué. Les impôts directs sont à peu près les mêmes d'un côté comme de l'autre de la Méditerranée et la plus grande différence à signaler est peut-être une atténuation de certaines taxes de consommation en Algérie.

Ainsi les difficultés de la comparaison, qu'il serait vain de nier, ne paraissent pas insurmontables. La volonté clairement manifestée par l'Algérie de venir en aide à la Métropole n'est-elle d'ailleurs pas de nature à les aplanir grandement.

Car il ne faut pas l'oublier, et on ne saurait trop insister sur ce fait, la France, en l'occurrence, n'a pas fait la moindre démarche. Elle n'a rien demandé. C'est l'Algérie qui, spontanément, comme à tout ce qui vient du cœur, a fait des offres généreuses.

(1) Dans l'ensemble, le fardeau fiscal paraît être en Algérie au moins aussi lourd qu'en France.

Ces offres ne peuvent qu'être acceptées. Et aucun français du côté de la Méditerranée ne saurait oublier qu'en les faisant, l'Algérie s'est créée — elle n'en avait pas besoin parce qu'elle en avait déjà beaucoup — un nouveau titre à l'affection de la mère patrie (2).

(2) Et les autres colonies? Il ne fait pas de doute que la question de leur participation aux dépenses de la guerre se pose pour elles, de la façon dont elle se pose pour l'Algérie.

V. — L'AIDE PAR LE TOURISME

Pour que le commerce extérieur d'un pays se balance exactement, il n'est nullement nécessaire que ces importations soient égales à ses exportations. Si cette égalité était une condition indispensable de l'équilibre, il est évident que celui-ci ne serait jamais réalisé, puisque celle-là n'est non plus jamais obtenue.

L'équilibre du commerce extérieur d'un pays est assuré et amène la cotation au pair de sa monnaie nationale lorsque les créances de ce pays sur l'étranger sont égales aux dettes contractées au dehors.

Ainsi l'Angleterre dont les importations ont toujours dépassé de beaucoup les exportations, a constamment eu un commerce extérieur en équilibre et même en excédent, parce qu'aux créances nées de ses ventes à l'étranger sont venues s'ajouter les sommes qu'elle recouvrait, à titre de fret, en transportant des marchandises d'un pays à l'autre par ses bateaux.

De même avant la guerre, si la France pouvait équilibrer son commerce extérieur, elle le devait en grande partie à l'intérêt qu'elle recevait chaque année des capitaux importants placés par elle à l'étranger. Elle le devait aussi à un degré moindre, à la venue de nombreux touristes anglais ou américains qui laissaient chez elle une quantité non négligeable de livres sterling et de dollars.

L'Italie, la Suisse payaient également, dans une large mesure, les dépenses occasionnées par leurs achats hors frontières, avec l'argent que leur apportaient des touristes venus de tous les pays du monde pour admirer les sites alpestres ou les monuments légués par la civilisation antique.

L'Algérie, elle aussi, a pour son compte des merveilles nombreuses, ruines impressionnantes et paysages enchanteurs, à offrir à l'admiration des foules.

« Le tourisme, écrit M. Lefebvre Paul, dans le Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et l'Afrique du Nord, le tourisme a d'immenses possibilités en Afrique du Nord. Toutes les catégories de voyageurs peuvent y trouver sujet d'intérêt. L'hiverneur aimera les villes au climat tiède, leurs jardins fleuris, les villas élégantes et les confortables hôtels au flanc des collines boisées, la vision lumineuse des golfes abrités. Ou bien il ira vers les oasis du Sud chercher le soleil ardent de l'éternel été, le souffle rude et pur du vent du Sahara.

« Le touriste curieux parcourra tour à tour les vieilles villes et leurs quartiers indigènes, les bazars et les ateliers où revivent dans une activité nouvelle les métiers antiques des artisans maures; ce sont les cuivres, les tapis, la broderie, les cuirs, les bois incrustés, etc... c'est toute la variété de l'art mauresque dans son originalité, pur d'éléments turco-persans, héritier direct de l'art musulman d'Espagne apporté jadis par les réfugiés andalous.

« Ou bien si les vestiges puissants de la grandeur romaine l'attirent, il traversera les vastes étendues, à peine ranimées par la colonisation. Là se dressent les ruines des cités antiques, Volubilis, Timgad, Djemîla, etc... que des fouilles méthodiques découvrent comme des témoins de la splendeur passée et des garants de la prospérité future. Puis c'est le chapelet des villes maritimes de l'Afrique Romaine, depuis Agrarisa (Agadir) jusqu'à Gabès; c'est Cherchell, ville royale, Tipaza, Tigzirt et tant d'autres. La terre nord-africaine tout entière est un des plus beaux musées archéologiques du monde. »

Et l'Algérie a quelque chose de plus qui ne se retrouve pas ailleurs. « Je note, disait M. Léon Longuemet, rapporteur de la Commission du Tourisme, instituée par arrêté du Gouverneur général, en date du 4 septembre 1916, je note l'attrait principal, presque unique de l'Algérie sur l'imagination étrangère. Ce ne sont point nos belles villes neuves et grandissantes, ce ne sont point ces villages de colonisation où le travail français mord et

s'incruste dans le sol berbère, ce ne sont même point nos forêts ou nos montagnes qui ne font pas oublier les Alpes ou les hêtraies de Compiègne, c'est le mystère de l'Islam et d'une race plastique vivant dans son décor et sous la lumière propre. Que d'enthousiasmes ont salué l'apparition dorée qui s'étend après qu'on a franchi la gorge d'El-Kantara ! Et la vie berbère figée dans l'Islam, montre au passant un recul dans le temps, elle lui fait faire en arrière un pas d'un millénaire. C'est là expressément ou confusément senti, l'impérissable attrait d'un voyage en Algérie et ceux qui l'ont éprouvé ne peuvent plus s'en déprendre. »

Avec ces merveilles et cet attrait qui lui est spécial, l'Algérie doit pouvoir elle aussi, comme la France métropolitaine, comme la Suisse, comme l'Italie, grossir l'actif de sa balance des comptes de sommes importantes, à recueillir du touriste étranger. Elle en reçoit déjà, elle en recevra davantage dans l'avenir, pour apporter ainsi une nouvelle contribution à l'assainissement du change national.

Pour si nombreux que soient les visiteurs qui se pressent autour des merveilles que la nature et la civilisation antique ont jetées sur la terre algérienne, il faut que le nombre s'en accroisse sans cesse et que parmi les touristes qui se pressent aux défilés d'El Kantara ou aux ruines de Djemila et de Timgad, les étrangers soient en grande majorité.

Non pas que les beautés que l'on rencontre dans notre possession de l'Afrique du Nord doivent laisser les Français indifférents. Ceux-ci assurément ne perdront pas leur temps en les allant voir. Seulement les dépenses qu'ils feront seront sans influence sur le change, absolument comme les dépenses faites par un Parisien, quand il s'en va visiter les châteaux de la Loire.

Au point de vue du change, la venue d'un touriste Français en Algérie peut cependant, dans certains cas, présenter un certain intérêt. Il en est ainsi toutes les fois qu'un Français qui, ayant l'intention de faire un voyage d'agrément à l'étranger, renonce à ce projet et au lieu de s'en aller passer quelque temps à Genève, à Venise, prend à Marseille le paquebot qui le conduira à Alger et s'enfonce ensuite dans l'arrière pays.

Mais le Français, encore que le goût des voyages se manifeste

de plus en plus chez lui, se déplace assez rarement. Il se déplace beaucoup moins que l'Anglais ou l'Américain.

C'est donc à ces derniers surtout qu'il faut songer, lorsqu'on s'essaie à développer le tourisme; c'est eux qu'il faut attirer en foule vers cette Algérie au charme si prenant et que M. Steeg a pu qualifier heureusement de « conservatoire des civilisations disparues ».

Quels sont les points de notre Colonie qui doivent plus particulièrement attirer le touriste? Dans une brochure officielle, le Gouvernement général a établi le relevé des régions pittoresques et intéressantes de l'Algérie, les voici;

Région d'Alger-Tell.

- 1° Atlas Blidéen. — Chiffa; Mouzafa; Médéa; Le Nador.
- 2° Massif des Zaccars. — Hammam; Hammam-Rirha; route de Marceau.
- 3° Littoral. — Tipaza; Chemora; Cherchell; route de Tenès; Tenès; Gorges de l'Oued-Allalah.
- 4° Bou-Zegza. — Gorges de Palestro.
- 5° Kabylie du Djurdjura. — Route du littoral; Dellys; Tiggzirt; Port-Gueydon; Massif Kabile; Chaîne du Djurdjura (versant Nord).
- 6° Massif de l'Akfadou. — Route d'Azazga à El-Kseur.
- 7° Vallée de l'Oued-Sahel. — Versant Sud du Djurdjura; Akbou et les Portes-de-fer.
- 8° Région d'Aumale. — Le Dira.
- 9° Boghari. — Le Titteri; Boghar et les environs; Boug-zoul et les Daïat.
- 10° Région de Téniet-el-Haad. — Route d'Affreville à Letourneux; route de Boghar à Téniet; le Djebel Echchaous (Taza); Téniet el Haad, la Forêt des Cèdres.
- 11° Région de l'Ouarsenis. — L'Ouarsenis; Gorges de l'Oued Fodda (Lamartine).
- 12° Le Sersou algérois. — Route circulaire.

Hauts Plateaux et Atlas Saharien.

1° Route de Laghouat. — Les caravanserails; le Rocher de sel; les Zahers; les Dunes; Djelfa; Laghouat; Le M'zab.

2° Bousaâda; le Hadna occidental; le Kerdada; les dunes; route de Bousaâda.

Constantine.

1° Région de Bougie. — La route des Falaises; les Babors; Chabet-el-Akra.

2° Région d'Akbou. — Chellala; Ouzellaguen; route des Beni-Ourtilan; la Guelaa des Beni-Abbès.

3° Région de Djidjelli. — Teksenna; Tamesguida; Fedoulès; Cavallo.

4° Région de Philippeville. — Collo; région forestière; Beni-Tarfout; El-Milia; (Gorges de l'Oued-Kébir); les Toumiet; Sidi-Driss; Filfila.

5° Région de Constantine. — Djebel Ouach; Ghattaba; Mila; Gorges de Kheneg.

6° Région de Sétif. — Saint-Arnaud Le Maghnès Le Derdjoua; Djemila; le Guergour; Lafayette; Gorges du Bou-Sellam; Guesset; El-Mahin; Hautes plaines; Chott Beïda.

7° Région du Bordj-bou-Arréridj. — Dj. Mérisane; Medjana; Dj. Mansourah; Maahdid; route de M'Sila; Oued Hannech.

8° Région du Hodna. — Oued Tebben; Bou-Taleb; Gorges de Soubella Route de Sétif à N'gaous et Barika; Djebel Afoural. Aïn-M'Lila. — Les lacs, les Salines.

9° Région de Batna. — Au N.-O. chaînes du Touggourt; le Bellezma; Pasteur; Corneille. Au S. E. — Lambèse; Timgad; l'Aurès; Khenchela.

10° Région de Bône. — Bugeaud; Edough-la-Calle; le Lac Fetzara.

11° Région de Guelma. — Mahouna; Sédrata; le Taya.

12° Région de Souk-Ahras. — La Medjerda; Djekma; Dj. Mzouzia.

13° Région de Tébessa. — Dj. Dyr; le Kouif; les phosphates.

14° Région de Biskra. — El-Outaya; Montagne de sel; El-Kantara Metliti; les Bibans; le Hammam.

Oran.

1° Région d'Oran. — La Sebkhia; Misserghin; route du littoral; Arzew et le Djebel; Saint-Leu; Salines d'Arzew (marbres).

2° Région de Mostaganem. — Route du littoral; route de Dahra.

3° Relizanne. — Tiaret; Le Sersou; route de Tiaret à Frenda; Dj. Lachdar; Mégolithes.

4° Mascara. — Perrégaux; le Barrage; Ham-bou-Hamfa; Saïda; Tifarit; Aïn-el-Hadjar; l'alfa.

5° Bel-Abbès. — Le Tessala; le Télagh; Daya.

6° Tlemcem. — La Tafna; Beni-Saf; Aïn-Temouchent; le Plateau de Terni; Cascades de Mefrouch (anciens volcans); Les Apôtres; Sedbou; El-Aricha.

7° Nemours et Marnia. — Fillaouera; Nedroma; Les Trara; Gorge d'Honaï; Le Kiss; Marnia; Garouban.

Sud Oranais.

8° Le Kreider. — Chott Chergui; Géryville; Aflou; El-Aboadh.

9° Aïn-Sefra. — Le Mekar; Dj. Aïssa; Tiout (dessins rupestres) Neghra; Djenien bou Resg (la Montagne Verte).

10° Figuiç. — Beni-Ounif; Oasis; Colomb-Béchar; Djebel Béchar; Igli.

On ne saurait donner ici une description des merveilles de l'Algérie; plusieurs volumes n'y suffiraient pas. Qu'il suffise de dire que la terre algérienne, les vestiges du passé que l'on y rencontre, ont déjà trouvé des admirateurs aussi nombreux qu'enthousiastes et parmi lesquels nous ne citerons que MM. Louis Bertrand et Barthou.

« Quand je veux me figurer, écrit le premier, une ville latine

de l'Afrique ancienne, c'est tout de suite à Cherchell (1) que je pense. Avec les arches rompues de son aqueduc, les tronçons de colonnes et de chapiteaux, les têtes colossales qui décorent sa grande place, les énormes décombres de ses thermes, les vestiges de son amphithéâtre, de son cirque et de ses murailles, elle surgit au milieu de ses roseraies en face de la mer bleue. »

Quant à M. Barthou, émerveillé par Timgad (2), il n'hésite pas à la déclarer supérieure à Pompéï : « Les riches Pompéïens se plaisaient sous des lambris verts, nets, clairs et frais. En somme tout était médiocre et mince; rien de comparable à la majesté et à la solidité de Timgad ».

Simple visions d'artistes, dira-t-on. Pas tant que cela. L'Algérie offre une telle variété de sites remarquables, baignés de lumière intense, une telle collection de ruines imposantes qu'elle ne plaît pas seulement aux poètes et aux artistes, mais qu'elle est à même de contenter les plus difficiles d'entre les touristes. Si divers que puissent être les goûts de ces derniers, on peut affirmer, sans crainte de démenti, qu'aucun de ces goûts ne risque de rester insatisfait en Algérie.

Que le tourisme doive, dans ces conditions, prendre, de l'autre côté de la Méditerranée, un développement considérable, c'est chose probable, certaine même. Une plus large diffusion des moyens de publicité en France et surtout à l'étranger y aidera amplement.

Non pas qu'il paraisse utile de se livrer à une publicité désordonnée et sans méthode. Celle-là aboutit trop souvent à mettre le touriste en défiance. Mais on peut attendre d'excellents résultats d'une publicité à la fois instructive et documentaire, renseignant exactement, sans « bourrage de crânes » pour employer une expression qui fut longtemps à la mode.

Il a déjà été fait beaucoup de choses à cet égard. L'Administration algérienne, des syndicats d'initiative, des compagnies de navigation et de transports par voie de terre ont appelé et appel-

(1) L'antique Césarée.

(2) Timgad est située entre Constantine et Biskra à quelques kilomètres de Batna.

lent encore, par des moyens divers et très souvent heureux, l'attention des fervents du tourisme ou simplement de ceux qui ont le désir et les moyens de se déplacer, sur les beautés de l'Algérie.

Tout un programme a été dressé à cet effet, dès 1918, par le Gouvernement général; de leur côté, syndicats d'initiative et compagnies de transports ont mis sur pied et organisé tout un ensemble de circuits nord africains auxquels viendront vraisemblablement s'adjoindre d'autres « circuits ». Et il n'est pas jusqu'à la randonnée récente d'un certain nombre d'auto-chenilles à travers le Sahara qui ne soit de nature, par le retentissement qu'elle a eu dans le monde, à donner un nouvel essor au tourisme en Algérie.

Est-il nécessaire de s'attarder à vanter les avantages économiques du développement de cette industrie particulière? Non certes, puisqu'aussi bien ils sautent aux yeux des moins avertis. Pour illustrer ces avantages il suffira de songer que 100.000 touristes traversant chaque année l'Algérie et y dépensant en moyenne 1.000 francs chacun, c'est une somme de 100 millions de francs qui s'inscrirait à l'actif de la balance des comptes de notre pays. Le franc, il est à peine utile de le dire, ne tarderait pas à recevoir les bienfaits d'une pareille inscription.

CONCLUSION

L'inventaire, rapidement dressé, au cours des pages précédentes, des richesses de l'Algérie, de celles en exploitation, comme de celles que l'on pourrait qualifier de latentes, permet d'arriver sans effort à cette conclusion qu'un magnifique avenir est réservé à notre possession de l'Afrique du Nord.

Une situation économique remarquable l'attend. Et la France ne sera pas la dernière à en cueillir les fruits.

Lorsque sur la terre algérienne pousseront les céréales qu'elle doit normalement produire, lorsque l'élevage y aura atteint son entier développement, lorsque les fruits et les primeurs, partant d'Oran, d'Alger et de Bône, viendront inonder les marchés de la Métropole et aussi ceux de l'Europe, lorsque les richesses du sous-sol seront en pleine exploitation, lorsque le tourisme prendra, de l'autre côté de la Méditerranée, toute son ampleur, alors pour notre pays le problème économique aura heureusement perdu son exaspérante acuité.

Certes, le jour où toute difficulté semblera disparue parce qu'elle aura été grandement aplanie, est encore loin. Peut-être ne viendra-t-il jamais, mais il ne faut pas s'en désoler puisqu'aussi bien, vivre c'est lutter. Et que les quelques pessimistes à qui la situation économique aura donné par instant des craintes sur les destinées de notre pays se rassurent. La France, flanquée de l'Algérie, peut regarder l'avenir en toute confiance; il s'offre à elle sous les plus heureux auspices.

Mais le problème économique n'est pas seulement de demain,

il est aussi, il est surtout d'aujourd'hui (1). C'est aujourd'hui, qu'il importe de s'appliquer à le résoudre. Que dès à présent donc, l'aide algérienne, aide agricole, aide minière, aide touristique, se fasse plus forte et qu'on ne néglige rien de ce qui peut la rendre telle (2). En même temps que vienne s'ajouter cette aide financière possible et spontanément offerte par les représentants eux-mêmes de la colonie.

Un grand pas sera fait ainsi dans l'amélioration de la situation générale économique de notre pays. Même si, l'aide algérienne ne nous apporte pas du jour au lendemain un état florissant, digne de faire l'envie du monde entier, qui pourra songer à en contester la précieuse utilité?

L'Algérie à elle seule n'a pas gagné la guerre; mais elle a contribué à la victoire par les contingents qu'elle envoyait sur les différents fronts où la France se trouvait engagée dans des combats, dont l'enjeu n'était rien de moins que l'existence même de la patrie. De même l'Algérie ne saurait à elle seule nous assurer les victoires que nécessite la lutte économique de tous les jours. Elle peut y contribuer grandement.

(1) Même si les prévisions optimistes du Ministre de l'Agriculture se réalisaient, le problème conserverait encore sa complexité.

« 1923 se présente, déclarait M. Henry Chéron à un banquet qui s'est tenu le 18 avril 1923, comme une année d'abondance. La récolte du vin s'annonce exceptionnelle. Le cheptel sera entièrement reconstitué. Enfin la moisson promet d'être belle et les légumes sont, d'ores et déjà, entelle surabondance que, dans quelques mois, grâce aux efforts des agriculteurs, la France aura cessé d'être tributaire de l'étranger : elle vivra de son propre sol. Puissent producteurs et commerçants, faire bénéficier les consommateurs de cette prospérité. »

Qui n'en accepte volontiers l'augure? mais les années 1924, 1925, etc. ressembleront-elles à 1923? et la production agricole, dont nul ne saurait nier la capitale importance, n'est tout de même pas suffisante à assurer la vie économique d'un pays.

(2) Un moyen direct d'ouvrir un résultat poursuivi c'est de rechercher et de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'accroître la production. Il en est d'autres qui, quoique agissant indirectement, sont peut-être tout aussi efficaces : ainsi que le rappelle l'exposé du motif du budget de l'Algérie pour 1924, « l'école qui s'ouvre, la route qui se trace, l'oued dont on discipline le cours, le port dont on améliore les succès, les œuvres de solidarité et de prévoyance dont on encourage l'essor sont autant d'entreprises dont la Colonie recueillera le bénéfice moral et matériel ».

TABLE DES MATIÈRES

PRÉLIMINAIRES	1
L'AIDE GÉNÉRALE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES	5
<i>Le Commerce extérieur depuis la conquête jusqu'à la fin de la guerre</i>	6
<i>Le Commerce extérieur après la guerre</i>	8
<i>Le Commerce extérieur en 1921</i>	9
<i>Le Commerce extérieur en 1922</i>	14
L'AIDE AGRICOLE	17
<i>Productions alimentaires de l'agriculture :</i>	
<i>Les céréales</i>	17
Le blé	19
L'orge	23
L'avoine	24
<i>La vigne</i>	24
<i>Fruits et primeurs :</i>	
Les primeurs	28
Les fruits	32
Oranges, mandarines, citrons	32
Les figues	35
Les dattes	36
Les olives	39
Les raisins de table	40
<i>L'Élevage</i>	42
Le bœuf	43
Le mouton	44
Le cheval, l'âne et le mulet	45

Produits agricoles utilisés dans l'industrie :

La laine et les peaux	45
Le tabac	47
Le coton et le lin	51
Le erin végétal	52
L'alfa	53
<i>Les bois</i>	57
<i>L'amélioration de la production agricole</i>	63
L'enseignement agricole	64
La colonisation	67
L'AIDE MINIÈRE	71
Le fer	72
Le zinc	75
Le plomb	76
Autres minerais	76
Le pétrole	77
Les phosphates	78
Les carrières	82
L'AIDE FINANCIÈRE	83
L'AIDE PAR LE TOURISME	91
CONCLUSION	99

Le Gérant, F. COSME.

Chartres. — Imprimerie Félix LAINÉ. 17.8.23

ENCYCLOPÉDIE PARLEMENTAIRE

DES SCIENCES POLITIQUES & SOCIALES

VOLUMES PARUS : (1^{re} Série).

Le vote des femmes, par F. BUISSON, député. 1911.....	7 fr.
Les maladies professionnelles, par J.-L. BRETON, député. 1911.	7 fr.
La nouvelle législation minière, par M. AJAM, député. 1911...	7 fr.
Les habitations à bon marché, par L. BONNEVAY, député. 304 pages 13 × 21. 1912.....	7 fr.
Enseignement technique et apprentissage, par M. RÉVILLE, député. 396 pages 13 × 21. 1913.....	9 fr.
La convention collective de travail, par A. GROUSSIÉ, député. 405 pages 13 × 21. 1913.....	11 fr.
La loi militaire du 7 août 1913, par P. DOUMER, sénateur. 1913.	9 fr.
Le crédit industriel et commercial, par A. LANDRY, député. 1914.	9 fr.
L'Etat et les compagnies de chemins de fer, par A. THOMAS, député. 366 pages 13 × 21. 1914.....	12 fr.
Notre commerce d'exportation avant, pendant et après la guerre, par A. LANDRY, député. 244 pages 13 × 21. 1916.....	9 fr.
L'Indo-Chine et l'opinion, par A. MÉTIN, député. 1916.....	15 fr.
Le régime de l'alcool, par I. TOURNAN, député. 1916.....	18 fr.
La lutte contre le chômage avant, pendant et après la guerre, par A. BOR- REL, député. 336 pages 13 × 21. 1917.....	15 fr.
La réforme de l'enseignement agricole, par M. PLISSONNIER, député. 413 pages 13 × 21. 1919.....	15 fr.
Les clauses du travail dans le traité de Versailles (28 juin 1919), par J. GODART, député du Rhône, iv-228 pages 13 × 21. 1920....	15 fr.

NOUVELLE SÉRIE (1922-1923)

La loi du 31 mars 1922 sur les loyers. <i>Commentaires et Formules</i> , par A. LEVASSEUR, député de la Seine. 72 pages 13 × 21. 1922... 3 fr.	
Les projets de réforme fiscale. <i>Impôt sur le revenu. Taxe sur le chiffre d'affaires</i> , par Pierre BODIN. 120 pages 13 × 21. 1922..... 5 fr.	
La Ruhr et l'Allemagne, par L. COUPAYE, Ingénieur en chef d'artillerie navale, chargé de missions. xvi-320 pages 13 × 21. 1922..... 7 fr. 50	
Le Statut des Familles nombreuses, par le D ^r G. DEQUIDT, Inspecteur général au Ministère de l'Hygiène. 160 pages 13 × 21. 1923... 4 fr.	
Ce qu'il faut savoir de la Russie économique, par G. WELTER, ancien officier interprète attaché à l'Ambassade de France en Russie. viii-232 pages 13 × 21. 1923..... 6 fr. 50	
La politique française en 1922. viii-272 pages. 1923..... 7 fr.	

Les prix ci-dessus ne sont pas susceptibles de majoration.

CHARTRES. — IMPRIMERIE FÉLIX LAINÉ.